URIOPSS
Provence-Alpes Côte d'Azur et Corse

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION

Rapport moral du Président 3
Présentation de l'URIOPSS 7
Notre réseau 8
Gouvernance : organisation, fonctionnement 9
Délégations départementales : composition, rôle 10
Les représentations de l'URIOPSS 12
L'équipe 14
Notre Union Régionale dans le réseau URIOPSS/UNIOPSS 15

2 L'ACTIVITE DE L'URIOPSS

Introduction 18
Les chiffres clés 2017 19
L'activité en détails 20

L'activité sectorielle 20
- Enfance / Famille 20
- Personnes âgées / Personnes en situation de handicap 22
- Lutte contre les exclusions 24
- Accès à la santé 26

L'activité transversale
- Droit social, droit des associations, gestion et tarification 27
- Formation 29
- Communication / Information / Evénementiel 31
- Participation / Travail social / Accès au droit / Droit des personnes 36
- Prospective 40

Club des partenaires 41

3 LE RAPPORT FINANCIER 43

1 INTRODUCTION

Rapport moral du Président

Introduisant cette Assemblée Générale, je me dois d'évoquer le souvenir du Docteur Bernard Roux. Il est décédé le 2 avril 2018, à l'âge de 89 ans, et notre URIOPSS, et plus largement le secteur médico-social non lucratif, lui doivent beaucoup.
Il a succédé en 1983 à Maurice Chaix Bryan, notre premier Président, et est resté fidèlement dévoué à ce poste jusqu'en 2005, donc pendant 22 ans. Si vous comptez bien, cela veut dire aussi qu'il avait accepté d'être notre Président à 54 ans et qu'il était donc alors en pleine activité professionnelle. En passant, il est aussi intéressant de noter qu'il a vécu ces 22 années en tandem continu avec comme Directeur Bernard Delanglade et que pendant plusieurs années il a été Trésorier national de notre Union à l'UNIOPSS.

Mais il n'y a pas que l'URIOPSS qui lui doit beaucoup ; il est des structures où il s'est engagé encore plus jeune au plus haut niveau et plus longtemps. Je vous en donne un exemple : la présidence de la Société Marseillaise de Patronage qu'il a assurée de 1965 (il avait alors 36 ans) à 1998, soit pendant 33 ans.
Son apport a été d'autant plus significatif qu'il a œuvré au sein de beaucoup d'organisations alors que presque tout était en construction ou en reconstruction.
Il a été :
- Membre Fondateur du SOP (Syndicat général des Organismes Privés sanitaires et sociaux à but non lucratif, qui avec le SNASEA a donné le SYNEAS), puis Administrateur pendant 40 ans,
- Président de l'ADPEI,
- Président de l'Office Central des Œuvres,
- Président de la Fondation La Bonne Jeanne,
- et Président de l'Association Relais de l'Espérance.

En cette période actuelle, faite de complexité, de manque de moyens, de difficulté à trouver des dirigeants bénévoles, il est bon d'évoquer l'exemple de ceux qui ont permis le développement de notre secteur associatif et en ont fait la promotion (dans des circonstances souvent difficiles). C'est une invitation à rester unis et mobilisés en privilégiant le soutien à nos organismes de regroupement, face à des exigences devenues permanentes :
- celles d'une Europe du ''tout économique'' qui multiplie les contraintes réglementaires, ignorant notre utilité sociale d'intérêt général et cherchant à nous assimiler progressivement aux acteurs lucratifs,
- et celles nées d'une complexité croissante, censée répondre à des demandes exprimées, mais qui alourdit nos tâches sans attribution de moyens supplémentaires.

Notre assemblée est cette année de type ordinaire, celle de l'année dernière ayant été l'occasion de renouvellements dans les Comités Départementaux. Je vous propose donc un rapport moral abordant les points suivants :
- les particularités et résultats de l'exercice 2017,
- quelques tendances de fond,
- les perspectives, les enjeux,
- les orientations choisies et décisions prises,
- l'avenir, à quelles conditions.

Je ne surprendrai personne en déclarant que l'année 2017 a été une année difficile :
- départ du Directeur, suivant de moins d'un an celui du Directeur précédent,
- proportion importante de congés maternité (évènements heureux et positifs, et qui demandent des adaptations provisoires plus ou moins bien perçues),
- des départs à la retraite à assumer ou à préparer,
- un équilibre économique difficile à réaliser.

Quelques tendances de fond perdurent qui ont comme conséquence un résultat d'exploitation négatif. Sur un peu plus de 10 ans, seules trois années sont presque à l'équilibre (2008, 2010 et 2015), et quatre présentent des déficits assez importants (2007, 2011, 2016 et 2017). Le résultat net montre des variations plus aléatoires et ce sont les années 2011, 2013, 2016 et 2017 qui ont des effets négatifs. L'équilibre financier reste satisfaisant, mais cette tendance diminue progressivement nos fonds propres.

Notre Trésorier et notre Commissaire aux Comptes vous apporteront des éléments précis sur nos comptes, et vous constaterez qu'une réduction de nos charges d'exploitation (passées en trois ans de plus de 1 600 000 € à moins de 1 400 000 €) n'a pas suffi à compenser la diminution des produits des formations et des prestations.

La vocation de notre Union n'est pas d'accumuler des fonds, mais d'assurer l'aide requise par les adhérents que nous sommes, d'être le pont et l'organisme réactif entre nos associations et les pouvoirs publics ou financeurs, et de garantir la pérennité de cette mission. Forts de cette conviction, nous avons choisi de ne pas réduire notre capacité à assurer ce rôle.

Dans cet esprit, une disposition avait déjà été prise consistant à limiter nos conventions avec les pouvoirs publics pour être davantage disponibles pour les adhérents, préférant les subventions, qui bien que de niveau constant ne sont pas très importantes.

Autre décision, celle de se doter de deux Conseillères Techniques, une pour le secteur Handicap et l'autre pour le secteur Personnes Agées, au lieu d'une seule pour les deux secteurs.

Un projet stratégique a été élaboré à partir d'un séminaire de l'équipe des permanents. Il a été finalisé et approuvé par notre Conseil d'Administration le 7 septembre 2017.
Il est en cours de mise en œuvre, par une équipe renouvelée, sous l'autorité de notre nouvelle Directrice, Géraldine Meyer, selon les principaux axes suivants :

- Favoriser un apport aux adhérents en proximité,
- Prioriser les occasions d'échange sous forme de rencontres,
- Alimenter le contenu de nos relations avec les pouvoirs publics,
- Définir des positionnements collectifs.

Les éléments forts de l'action étant :

- développer nos compétences,
- donner de la visibilité au Réseau Uniopss-Uriopss,
- renforcer notre modèle économique.

Parallèlement, le constat a été fait que notre système de cotisation était à bout de souffle.
A une époque où la notion de place est progressivement remplacée par celle de prestation dans un parcours personnalisé, la cotisation à la place ne peut plus être la règle. Nous avions déjà été conduits à réserver ce barème à ceux qui étaient financés à la place et créer un nouveau barème au budget pour les autres. Les distorsions entre les deux barèmes révèlent une certaine iniquité. L'utilisation de deux barèmes au sein d'une même organisation n'est pas des plus simples non plus.

De plus le système du forfait à la place, s'il peut être adapté à un groupement fédératif relativement homogène, s'avère inadapté dans un regroupement, comme notre Union, où il y a une grande diversité d'accompagnements. Là aussi, on observe des distorsions inacceptables.

Le nouveau barème doit apporter :

L'équité : un seul barème applicable à tous, liant le montant de la cotisation à l'importance budgétaire de fonctionnement.
La simplicité : possibilité de calculer facilement à l'avance la cotisation,
La souplesse : possibilité pour l'adhérent de cotiser pour les structures qu'il gère, selon un seul et même barème
- soit globalement au niveau de son Siège social,
- soit par établissement ou service,
- soit par groupes d'établissements et services.

Par exemple : cotisation par le Siège pour tous les établissements ou services, ou bien par le Siège pour ceux qui sont sous CPOM et individuellement pour les autres, ou encore individuellement pour chaque établissement et service.

Nous nous sommes donné deux ans pour parvenir à une bonne mise en œuvre. Nous restons donc disponibles pour recevoir vos observations. Elles nous aideront à bien préciser la notion de budget de fonctionnement, critère choisi pour quantifier l'importance des adhérents.

Pour terminer ce rapport, je veux faire état d'éléments issus d'une conférence de Cynthia Fleury, philosophe et psychanalyste, titulaire de la chaire Humanités et Santé au CNAM, travaillant sur les outils de la régulation démocratique, conférence donnée lors du dernier Congrès National de l'UNIOPSS à Tours sur le niveau actuel des enjeux démocratiques.
Les niveaux de légitimité ont volé en éclat ; le vrai niveau d'efficacité est donc un état social régulé, mais il y a une impuissance des états à le faire (par exemple, le consentement à l'impôt est refusé par les grandes entreprises, et l'Etat est impuissant). L'égalitarisation des conditions fait défaut, et on est même dans le cas inverse.
La concentration des richesses est connue de tous, et rien ne change. On ne croit plus à la parole donnée, d'où une certaine violence. L'état d'exception est permanent.
Il y a nécessité alors d'une solidarité, mais qui est quelque chose d'organisé et qui ne renvoie donc pas à la fraternité (car l'état de droit n'est rien sans le souci des individus de s'engager).
Nous subissons ainsi une vague de néolibéralisation qui rend les êtres remplaçables, ce qui crée psychoses, problèmes de santé et le rejet de l'état de droit (ainsi, on ne vote plus, sinon pour les extrêmes). Or la démocratie ne peut s'exercer qu'à condition de maintenir les sujets libres et irremplaçables.
L'intérêt de l'Association apparaît donc : comme moyen de se mettre ensemble pour construire un petit bout d'intérêt général. Il faut s'obliger à ce type d'engagement dans une temporalité longue, être à la fois pionnier et faire émerger les vrais sujets.

Voilà ce que j'ai retenu de cette conférence. La conclusion fait bien prendre conscience qu'au-delà de nos missions, la promotion de notre modèle associatif est une nécessité, et notre mobilisation et notre adhésion à un mouvement tel que l'URIOPSS y contribuent.

Mon rapport étant terminé, je vous dois une information : à l'échéance du renouvellement de mon sixième mandat de Président de votre Union, j'ai alerté notre Conseil d'Administration du risque que représentait pour l'URIOPSS mon élection à un nouveau mandat de deux ans, compte tenu de mon âge et des fragilités et baisses de capacité qui y sont attachées et qui pourraient devenir rapidement une faiblesse pour l'organisation. J'ai accepté d'assurer une dernière année de mandat en 2018, étant prêt ensuite, si c'était souhaité, d'apporter mon aide discrète à la mesure de mes moyens.

La voie est donc ouverte pour que des candidats à cette succession se proposent à nos instances.

Je tiens à souligner l'intérêt majeur de ce rôle et les nombreuses satisfactions qu'il procure, et vous remercie de votre confiance.

Charles Baratier – juin 2018

Présentation de l'URIOPSS PACA et Corse

L'URIOPSS constitue la tête de réseau inter-associative et interfédérale qui aide et coordonne les acteurs associatifs sur l'ensemble du secteur de la santé et de la solidarité. Elle développe ainsi une vision globale et politique sur des sujets partagés, transversaux, tout en promouvant des partenariats et échanges entre ses membres.

NOS MISSIONS

LE PLAIDOYER PAR LA REPRESENTATION DES ADHERENTS AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS

Nos démarches porteront d'autant plus fortement que notre représentativité sera étendue. C'est votre adhésion qui renforce le poids de nos actions, et qui nous permet donc de mieux défendre les valeurs qui nous animent collectivement pour préserver au mieux les intérêts de notre secteur en vue d'un accompagnement de qualité pour tous.

L'URIOPSS anime et coordonne des collectifs, commissions, mobilisations impliquant les bénévoles dirigeants, votre niveau politique, pour promouvoir notre vision d'une société solidaire et inclusive et faire barrage aux remises en cause de ces valeurs que nous portons fortement.

UN APPUI OPERATIONNEL ET EXPERTISE

L'ingénierie par un appui opérationnel et la mise à disposition collective d'une expertise et de différents supports techniques à destination exclusive des adhérents – l'URIOPSS met à leur disposition une équipe de conseillers techniques à la fois sur des compétences sectorielles et transversales, tout en permettant une grille de lecture et d'analyse intersectorielle, et en promouvant l'innovation sociale.

Les exigences techniques, légales et règlementaires, sont aujourd'hui telles qu'il est indispensable de bénéficier d'une veille juridique, et de conseils sur les nécessaires mises en conformité dispensés par des conseillers techniques, spécialisés, et en transversalité, sur votre activité et vos perspectives éventuelles de développement. L'accompagnement des adhérents dans la proximité, face à des problématiques fortes ou des besoins ponctuels, en interne, ou en médiation entre associations, pouvoirs publics et autres partenaires.

ANIMATION ET MISE EN RESEAU

La mise en réseau et l'animation via une plateforme d'acteurs dont les rapprochements, les échanges et les mutualisations sont plus que jamais indispensables dans le contexte actuel.

La logique de parcours imprègne aujourd'hui l'ensemble du champ de la santé et de la solidarité, il est donc nécessaire de repenser l'offre d'accompagnement des publics à partir des personnes elles-mêmes et non plus seulement à partir des catégories d'établissements et services, ou au cœur d'un seul champ d'intervention : l'approche intersectorielle s'impose donc dans la reconfiguration annoncée de l'offre actuelle, et cette approche est le cœur de mission de l'URIOPSS.

NOS VALEURS

Primauté de la personne
Respect de la dignité et de l'intégrité de l'être humain.

Action collective comme moteur du développement de la solidarité dans une démarche d'équité et de fraternité.

Ouverture aux autres

Pluralisme
Refus de toute action partisane à caractère politique, confessionnel et/ou culturel.

Equilibre entre droits et devoirs comme fondement d'une attitude de responsabilité et de participation.

Promotion des valeurs exprimées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et dans le Préambule de la Constitution de notre pays.

Notre réseau

348
fédérations
& associations

1026
établissements
& services

Hautes-Alpes

65 établissements et services :

Adultes handicapés	24
Enfance Famille	6
Enfance handicapée	12
Personnes en difficulté	3
Personnes âgées	13
Sanitaire	3

Vaucluse

84 établissements et services

Adultes handicapés	29
Enfance Famille	12
Enfance handicapée	13
Personnes en difficulté	10
Personnes âgées	10

Alpes-de-Haute-Provence

47 établissements et services

Adultes handicapés	11
Enfance Famille	13
Enfance handicapée	5
Personnes en difficulté	7
Personnes âgées	6
Autres secteurs	1

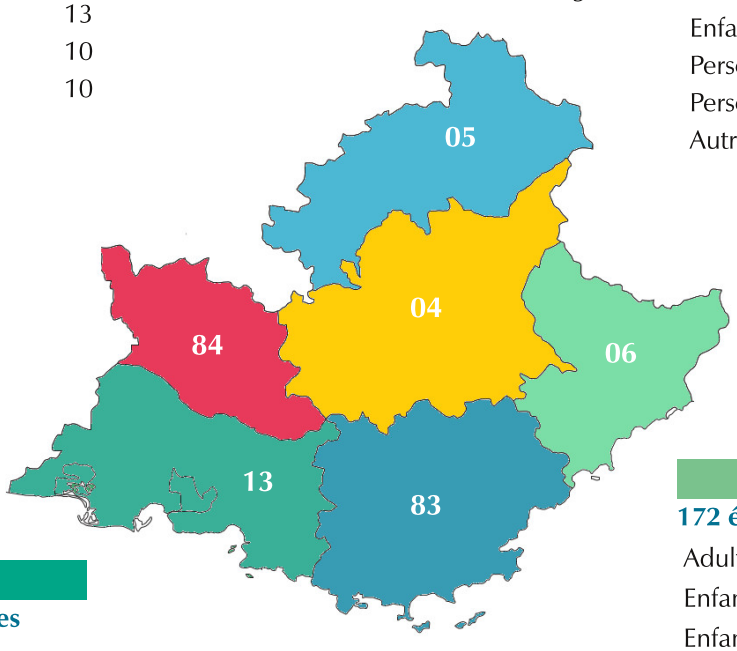

Bouches-du-Rhône

531 établissements et services

Adultes handicapés	121
Enfance Famille	80
Enfance handicapée	76
Personnes en difficulté	81
Personnes âgées	81
Sanitaire	32
Autres secteurs	12

Alpes-Maritimes

172 établissements et services

Adultes handicapés	40
Enfance Famille	31
Enfance handicapée	43
Personnes en difficulté	17
Personnes âgées	16
Sanitaire	9
Autres secteurs	2

Var

98 établissements et services

Adultes handicapés	32
Enfance Famille	12
Enfance handicapée	13
Personnes en difficulté	12
Personnes âgées	16
Sanitaire	10

Corse

29 établissements et services

Adultes handicapés	5
Enfance Famille	6
Enfance handicapée	1
Personnes en difficulté	4
Personnes âgées	9

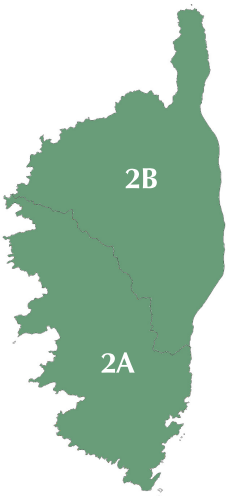

La Gouvernance de l'URIOPSS

L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale s'est tenue le 8 juin 2017 au centre culturel de La Baume-lès-Aix en présence de 98 participants. Durant cette Assemblée, les administrateurs ont procédé au renouvellement du tiers du Conseil d'administration. La matinée s'est clôturée par un déjeuner.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 51 membres, le Conseil d'administration est élu pour six ans. Selon les statuts, il a été renouvelé cette année d'un tiers de ses membres.
En 2017, quatre réunions du Conseil d'administration ont été organisées.
Elles sont l'occasion de faire le point sur les activités de l'URIOPSS, sur l'actualité des fédérations régionales et des comités départementaux.

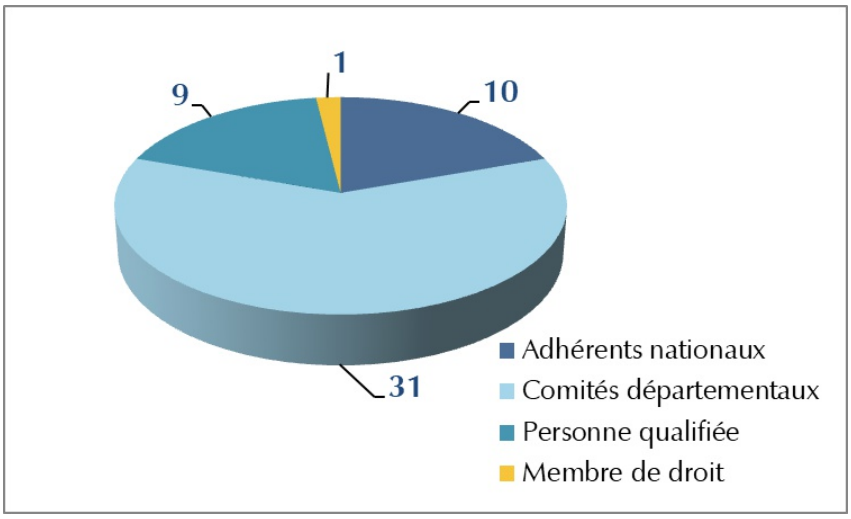

La réunion du 7 septembre 2017 avait pour objet de présenter les nouveaux membres élus lors de l'Assemblée générale et d'élire le Bureau.

LE BUREAU

Elu par le Conseil d'administration, il est constitué de 21 membres.
Sept réunions de Bureau ont été organisées dans les locaux de l'URIOPSS, réunissant en moyenne 11 participants

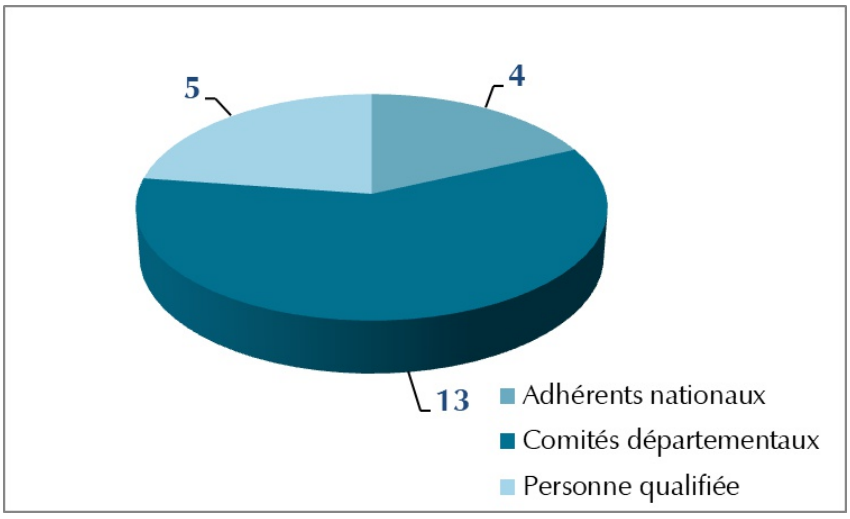

Délégations départementales : composition et rôle

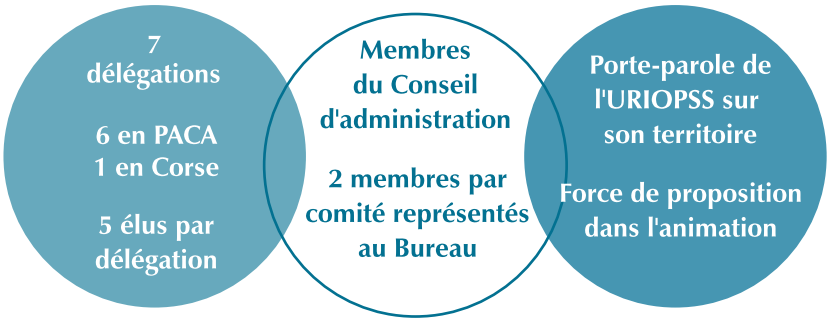

Comité départemental des Alpes-de-Haute-Provence

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés - APAJH
Florence FERRANDI

Association Pour la Promotion des Actions Sociales et Educatives - APPASE
Augustin MOYOLO

Association pour l'Intégration des personnes en situation de handicap ou en difficulté - ARI
Olivier COLLOMP

Formation et Métier
Dominique SAVARY

SOS Village d'enfants – Digne
Pierre GARNIER

Comité départemental des Hautes-Alpes

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public – PEP
Gérard COLLIT

Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte - ADSEA
Jean-Claude NEGRO

Association des Paralysés de France - APF
Sylvain ANSIEAU

Association Vivre et Vieillir Chez Soi
Pierre HENG

COALLIA
Maryline LAMPSON

Comité départemental des Alpes-Maritimes

Association de Formation et de Promotion pour Jeunes et adultes en Recherche d'insertion - AFPJR
Florence DUFOUR

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés – APAJH
Patrice FONTAINE

Association Pour la Réadaptation et l'Epanouissement des Handicapés -APREH
Christophe DUCOMPS

Association Accompagnement Lieux d'accueil Carrefour éducatif et social - ALC
Marc DIBIAGGIO

COSI
Michel MANSUINO

Comité départemental des Bouches-du-Rhône

Association Saint-Michel
Olivier ADAM

Association SERENA
Lilia MATEOS

Entraide des Bouches-du-Rhône
Aline MARRONE

Habitat Alternatif Social - HAS
Claire DE MUYNCK

La Chrysalide Marseille
Joëlle LAURO

Délégations départementales : composition et rôle

Comité départemental du Var

Association Vivre et Devenir Villepinte Saint-Michel
Fabien VIZIALE

Association Léon Bérard
Bernard MALATERRE

Association Moissons Nouvelles
Aline PADOLY

Centre Gériatrique Beauséjour – COS
Cédric BOUTONNET

Les Salins de BREGILLE
Daniel BAIONI

Comité départemental de la Corse

Association U Serenu
Christian CAMPANA

ADMR Corse
Daniel CROTTI

Union des Mutuelles de Corse du Sud
Dominique ANDREOZZI

Comité départemental du Vaucluse

Association de Gestion des Etablissements pour Sclérosés En Plaque - AGESEP
Marc ISCHARD

Association Départementale Vauclusienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte - ADVSEA
Lara MAZELIER

Association La Bourguette
Jean VOISIN

Association Maison Saint-Vincent
Hervé THIBOUD

Association RHESO
Lidija SAMAMA

Les représentations de l'URIOPSS

LES REPRESENTATIONS REGIONALES

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER)

Institution de la République présente dans chaque région de France. Il est chargé d'éclairer les décideurs régionaux, au premier rang desquels le Conseil régional, sur le développement d'une stratégie territoriale efficace par une vision transversale et prospective.

Conférence Régionale de Concertation en Santé Mentale (CRCSM)

Elle a pour objectifs de mettre en cohérence les acteurs en santé mentale de la région dans une approche pragmatique adaptée aux réalités locales, d'être le lieu de concertation et d'expression de tous et de concourir par ses avis à la politique régionale de santé.

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

Elle a vocation à réunir les acteurs de l'économie sociale et solidaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle contribue à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie.

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)

Le CRHH est l'instance de concertation au niveau régional de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat et de l'hébergement. Il assure la cohérence entre les politiques d'habitat et d'hébergement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA)

C'est un organisme consultatif qui contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé. Instance majeure de démocratie en santé, elle garantit la possibilité pour tous les acteurs de la santé de participer, au processus de décisions en matière de santé.

Commission Spécialisée pour les Prises en charge et Accompagnements Médico-Sociaux (CSPAMS)

Elle est chargée de formuler des avis et propositions sur la politique régionale de l'organisation médico-sociale. Elle contribue notamment à évaluer les besoins médico-sociaux et à analyser leur évolution, à émettre un avis sur l'élaboration et l'actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie.

Le Fonds de Solidarité et de Promotion du Mouvement Associatif (FSPMA)

Le FSPMA rassemble les mouvements, fédérations et têtes de réseaux associatifs. Il a pour objectifs la promotion du secteur associatif et la défense de ses valeurs.

Observatoire Régional de la Santé (ORS)

La principale mission de l'ORS est l'aide à la décision à travers l'observation et la mise à disposition d'informations sur la santé de la population régionale.

Tribunal Interrégional de laTarification Sanitaire et Sociale (TITSS)

Le TITSS est une juridiction administrative spécialisée statuant, en première instance, sur les recours formés contre les décisions prises par le représentant de l'Etat dans le département, le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation et le président du Conseil général déterminant les dotations globales, les remboursements forfaitaires, les prix de journée et autres tarifs des services et établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de statut public ou privé.

Les représentations de l'URIOPSS

LES REPRESENTATIONS AUX COMMISSIONS DE SELECTION D'APPELS A PROJETS

La commission de sélection des appels à projet propose un avis sur le classement des projets déposés dans le cadre de la procédure d'autorisation pour la création, l'extension et la transformation d'équipements sociaux et médico-sociaux. Les appels à projets peuvent émaner du Conseil départemental seul, conjointement avec l'ARS ou seulement de l'ARS.

L'URIOPSS est représentée dans l'ensemble de ces commissions sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

LES REPRESENTATIONS DEPARTEMENTALES

Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône (CDAD)

Cette structure réunit différents acteurs qui œuvrent pour l'accès au droit dans le département : les professionnels du droit (comme les avocats, les notaires, les huissiers de justice…), les collectivités locales en charge des politiques sociales, les associations spécialisées, et l'État.
Le CDAD a pour mission essentielle de définir une politique d'accès au droit dans le département, de piloter et de coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit.

Commission de médiation DALO des Bouches-du-Rhône

La commission a pour mission d'examiner les dossiers de recours amiable déposés dans le cadre de la loi DALO.

Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)

L'ODPE est une instance partenariale regroupant toutes les institutions intéressées par la protection de l'enfance. La finalité recherchée est une intervention plus adaptée en direction des familles et des enfants en s'efforçant de développer une démarche de prévention.
L'URIOPSS est représentée aux ODPE des Bouches-du-Rhône et du Var.

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

Le PDALHPD est dispositif partenarial et opérationnel qui définit dans le département « les objectifs et les mesures destinés à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, d'accéder à un logement décent et indépendant et/ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques ».

Conseil Territorial de Santé (CTS)

Le conseil territorial de santé contribue notamment à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet régional de santé Paca. Il participe aussi à l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé.
L'URIOPSS est présente dans les six CTS de la région PACA.

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Le CDCA renforce la démocratie participative au niveau local et facilite la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les usagers et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap.
L'URIOPSS participe au CDCA des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département de Corse-du-Sud.

L'équipe de l'URIOPSS

COMPOSITION DE L'EQUIPE ET LES MOUVEMENTS SUR L'ANNEE 2017

Conseillère Technique Enfance Famille
Droit des Personnes - Etablissements sanitaires
Cécile BENEZET

Conseillère Technique Lutte contre les exclusions et santé
Géraldine MEYER a cumulé ses missions avec l'interim de direction durant l'absence du directeur et avec le poste de Directrice au mois de novembre.

Conseillères techniques Droit social et droit des associations
Emmanuelle AUSINA a été remplacée, durant son absence tout au long de l'année, par Estelle LAMBERT et Anne QUINTON, successivement sur l'année 2017.
Sophie REZZI a été remplacée sur la durée de son absence de 5 mois par Anne Quinton

Conseillère Technique Formation
Catherine RUAUX a démissionné en juillet, et a été remplacée en septembre 2017 par Anne-Lyse COHEN.

Responsable communication
Monique LOZANO

Webmaster
Jean-Marie MOUCHE

Direction
L'absence du directeur, Dominique ARRIGHI DE CASANOVA, du 15 juin au 30 novembre a nécessité la mise en place d'une direction par interim assurée collégialement par Monique LOZANO (Responsable de la communication), Cécile ABBAD (RAF) et Géraldine MEYER (Conseillère technique lutte contre les exclusions et santé).
Géraldine MEYER a été nommée directrice le 1er décembre.

Conseillère Technique sur le secteur des Personnes en situation de handicap
Jessica VIELJUS

Conseillère Technique sur le secteur des Personnes âgées
Lisa DEL'GUIDICE arrivée sur ce poste en janvier 2017

Assistante en appui aux Conseillers techniques sectoriels
Belaïda AGOUDJIL

Conseillère Technique Gestion tarification
Camille OLLIVIER a été remplacée sur son absence de 3 mois sur l'année par Elodie ROURE.

Secrétaire en appui aux Conseillers techniques « transversaux »
Carole BYL (également chargée de l'Accueil à l'URIOPSS)

Assistante de formation
Nicole GROS, absence d'un mois. L'activité a été absorbée par l'équipe en place.

Assistante de communication
Nang Khaim CHUN

Comptable/Responsable Administrative et Financière (RAF)
Cécile ABBAD

Chargée des cotisations/ relations adhérents
Sofia SIKHA DRIDI a été remplacée par Céline Benbrahim durant son absence de 7 mois

Notre Union régionale dans le réseau URIOPSS-UNIOPSS

L'équipe technique de l'URIOPSS est partie prenante des travaux du réseau au niveau national notamment en participant aux commissions et groupes de travail suivants :

Lutte contre les exclusions	**Groupe Réseau Insertion** (composé des conseillers techniques Lutte contre les Exclusions des Uriopss) : 5 réunions **Commission Lutte contre la Pauvreté** (composée des membres du collectif ALERTE au niveau national) : 5 réunions
Participation des personnes accompagnées	Réunion de coordination sur l'animation des **Conseils Régionaux des Personnes Accueillies/ Accompagnées (CRPA)** : 1 réunion et plusieurs conférences téléphoniques
Droit social	**Groupe Droit social** : 2 conférences téléphoniques et 2 réunions
Enfance Famille	**Commission Enfance Famille Jeunesse :** 2 réunions
Réseau Directeurs d'URIOPSS	**Réunions des directeurs d'URIOPSS :** 1 conférence téléphonique par mois et 2 séminaires de 2 jours **Conférence des Présidents et Directeurs d'URIOPSS** : 2 réunions par an
Autonomie	**Commission autonomie et citoyenneté des personnes âgées et des personnes en situation de handicap :** 2 réunions – elle est constituée des membres du collège régional des adhérents nationaux et des conseillers techniques **Groupe de concertation PA/PH** : 3 réunions **Groupe de concertation « Etablissements et Services pour personnes âgées »** : 1 réunion
Communication Documentation	**Groupe de travail Communication** (réunit les chargés de communication des URIOPSS dans un objectif de co-élaboration d'outils) : 4 conférences Skype et 2 réunions **Veille nationale assurée par l'Uriopss** : 28 bulletins de veille sur le thème « décentralisation » et 2 bulletins sur l'Economie Sociale et Solidaire - vie associative pour l'UNIOPSS. 2 réunions par skype pour la coordination **Groupe doc-web** Uniopss à Paris URIOPSS dans le réseau – 3 réunions - Thèmes abordés : plateforme électronique Office 365, point sur les nouveautés, reflexion autour du droit à la déconnexion, chantier SIRUP..
Gestion	**Groupe Serafin - PH** : 1 réunion
Formation	**Groupe de travail Formation** (réunit les chargés de formation des URIOPSS)

PARTICIPATION AUX EVENEMENTS ORGANISES PAR L'UNIOPSS ET LES AUTRES URIOPSS

Notre Union Régionale a aussi été présente aux événements suivants :

Séminaire Bruneau **Habitat inclusif** 22 juin 2017	Organisé dans le cadre du partenariat UNIOPSS / URIOPSS avec la Fondation JM Bruneau, Il avait pour objectifs de : - Partager autour de pratiques innovantes en matière d'habitat inclusif pour les personnesâgées/ personnes en situation de handicap, en France mais aussi dans d'autres pays comme l'Allemagne. - Valoriser des espaces de dialogues, locaux et nationaux, utiles à l'innovation et à la réalisation de logements adaptés à la demande actuelle. - Mettre en lumière l'action conduite dans le réseau avec la Fondation Bruneau sur la qualité de vie dans les établissements pour personnes âgées à travers les derniers projets
70 ans de l'UNIOPSS 9 novembre 2017	Temps fort du réseau organisé à l'Hôtel de Ville de Paris
URIOPSS Occitanie 12 décembre 2017	Colloque sur le thème "Réforme des autorisations : vers quelle transformation de l'offre ?"
URIOPSS Rhône-Alpes 10 mai 2017	Journée d'étude sur le thème « Répit et accompagnement des aidants et des aidés »

SIRUP, LE NOUVEAU SYSTEME D'INFORMATION DU RESEAU UNIOPSS-URIOPSS

Pour choisir le système d'information qui nous correspond le mieux, au plus près des activités conduites en URIOPSS et à l'UNIOPSS, un important travail réseau s'est engagé.

Il vise plusieurs objectifs :

- Faciliter la fusion/rapprochement d'URIOPSS (notamment en harmonisant la gestion des données adhérents).
- Concevoir et standardiser les processus en mutualisant le cas échéant certaines activités
- Produire la nouvelle offre de prestations en visant l'efficience maximale
- Concevoir le système d'information et sélectionner les logiciels correspondants (et donc se doter d'un outil commun basé sur des processus communs).

En effet, pour choisir le bon logiciel, nous avons besoin de savoir avec précision comment nous travaillons au quotidien. Quatre métiers sont ainsi interrogés :

- L'animation et la gestion des adhérents : gestion des cotisations, processus adhérents
- La formation
- Les autres prestations conventionnées telles que le conseil, l'accompagnement
- L'organisation d'évènements : colloques, journées d'étude, congrès.

Les groupes de travail et comités de pilotage

Comité de pilotage SIRUP (réunissant directeurs, chef projet SIRUP) : 5 réunions skype

Groupe de travail SIRUP "adhérents" se réunissant en présentiel ou par skype et impliquant plusieurs salariés de l'URIOPSS

Groupe de travail SIRUP formation de l'UNIOPSS se réunissant par skype ou en présentiel pour valider les processus de formation dans le nouvel outil.

2

L'ACTIVITE DE L'URIOPSS

INTRODUCTION

L'année 2017 a été marquée par des changements tant dans l'orientation des politiques publiques, qu'en interne, à l'URIOPSS.

Au niveau de l'actualité nationale, les élections présidentielles et législatives ont bousculé les alternances traditionnelles, et ouvert la voie d'un train de réformes, en accéléré, dont certaines sont venues impacter notre secteur et confirmer les tendances déjà amorcées qui sont aujourd'hui devenues des réalités pour nos adhérents.

Les réformes de tarification en cours dans le secteur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et sur le champ de l'Accueil, Hébergement, Insertion, tendent au déploiement de la logique d'une tarification à l'activité, ou à la prestation, tout en s'inscrivant dans un contexte global de raréfaction des ressources publiques consacrées à nos secteurs. Parallèlement, nous constatons une intensification des logiques de concurrence entre acteurs, œuvrant pourtant auprès des mêmes publics dans une prise en compte globale de leur Santé.

Globalement, nous assistons aussi à une volonté politique de transformation de l'offre pour mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées, notamment par les logiques de parcours, mais également dans un souci de rationalisation des coûts et de plans d'économie générale. Ces approches dominantes, largement inspirées par les règles économiques diffusées au niveau européen, se mettent en œuvre, parfois aux dépends de la qualité des services rendus, alors que les besoins sont en augmentation constante. Les impératifs comptables peuvent pourtant conduire le système à générer des surcoûts du fait d'une offre moins accessible. Nous rappelons ici notre attachement fort à l'idée que les moyens financiers mobilisés pour financer les secteurs sanitaire, social et médico-social sont un investissement pour la société et non un coût.

Les réformes en cours impactent donc les usagers par la redéfinition du périmètre de l'offre disponible, et parallèlement, les professionnels dont l'action est dédiée à leur accompagnement. Les métiers du champ de la santé et de la solidarité sont à repenser au regard de la mise en place des nouvelles logiques de parcours et du développement du numérique dans le quotidien des pratiques professionnelles, tant dans la coordination entre acteurs que dans la prise en compte du numérique par les personnes accompagnées, dans leur accès aux services : ces mutations impactent tant la formation, initiale et continue, que le recrutement des nouveaux salariés, dans une problématique générale de baisse de l'attractivité du secteur. Nous partageons ces préoccupations avec les fédérations du secteur, les OPCA, les organismes de formation, et nos adhérents. Enfin, la loi travail a fortement mobilisé nos adhérents sur la mise en œuvre de la règlementation en droit social, appuyés notamment par notre service juridique.

Le détail de l'activité 2017 rendra compte de la mobilisation de l'URIOPSS sur l'ensemble de ces points d'attention.

A l'URIOPSS, l'année 2017 a bien commencé, sous le signe de la prospective, avec un séminaire interne, en janvier, animé par Christine CHOGNOT, Adjointe au Directeur général, Responsable de la mission de prospective à l'UNIOPSS, qui nous a accompagnés dans une réflexion collective sur le sens de notre projet, dans le temps, au regard de l'environnement mouvant que nous traversons. Ce travail a alimenté les premiers axes d'un projet stratégique à étoffer et à décliner en actions.

En cours d'année, comme évoqué par le Président, de nombreux changements sont intervenus au niveau de l'équipe des permanents de l'URIOPSS, ce qui n'a pas été sans impact sur les conditions de réalisation de nos missions. Il aura fallu composer une partie de l'année avec une équipe réduite et pour certains en cumul de postes. Malgré tout, chacun a contribué, avec l'appui sans faille du Président, et des membres du Bureau, aux côtés de l'équipe, dans cette phase d'instabilité, à ce que le programme fixé soit assuré, au mieux de ce que nous avons pu y consacrer comme énergie.

Ainsi l'URIOPSS s'inscrit dans une nouvelle étape de sa construction avec l'accompagnement de nouveaux salariés dans notre environnement, et la mission première de remobiliser les adhérents, d'être au plus près de leurs attentes, et de faire « réseau » autour de la défense des valeurs qui rassemblent nos adhérents et de leur mise en œuvre. L'année 2018 sera donc celle de la mise en place nouvelle d'un fonctionnement que nous souhaitons toujours plus en adhésion avec les attentes des membres de l'URIOPSS, afin de préparer au mieux notre réseau à s'inscrire dans le contexte et les enjeux de demain.

Géraldine Meyer

Chiffres clés 2017

549 ABONNES
1 086 TWEETS

273 000 PAGES VUES
28 900 VISITEURS

15 Journées sectorielles et inter sectorielles, groupes de travail, petits-déjeuners, séminaires en région.

1 500 PARTICIPANTS

17 COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL au national

43 FORMATIONS
115 JOURS
901 STAGIAIRES

L'activité en détails...

L'activité de l'URIOPSS est organisée à partir de deux approches :

- **l'animation par secteur** : Enfance Famille, Personnes Agées, Personnes en situation de Handicap, Lutte contre les exclusions et Santé,
- **l'animation transversale** : Droit social, Droit association, Gestion et tarification, Formation, Communication et Documentation, Participation, Accès au droit, Droit des personnes, Prospective.

L'ANIMATION SECTORIELLE

ENFANCE - FAMILLE

Sur le secteur Enfance Famille, l'URIOPSS a animé les réunions et groupes de travail suivants :

Suite au démantèlement de la jungle de Calais et de la mise en place des Centres d'Accueil et d'Orientation pour Mineurs Isolés (CAOMI), l'URIOPSS a proposé une **réunion sur les Mineurs Non Accompagnés** (MNA), le 10 janvier 2017 (20 participants) afin que les structures qui avaient été sollicitées pour accueillir des jeunes, dans le cadre spécifique des CAOMI, puissent faire part de leur expérience et remonter leurs difficultés. A la suite de cette réunion, l'URIOPSS a rencontré les Directeurs et/ou élus des Conseils Départementaux des Alpes-de-Haute-Provence (04) et des Bouches-du-Rhône (13) afin d'envisager un travail de partenariat entre l'URIOPSS, en tant que représentant des associations de protection de l'enfance et les Départements sur ces questions.

Une **réunion de la Commission Régionale Enfance Famille** s'est tenue le 10 octobre 2017 (25 participants), pour présenter les actualités du secteur et définir les pistes de travail à explorer pour 2018, sur la question de l'accompagnement des MNA et l'autonomie des jeunes notamment, en lien avec les Conseils Départementaux des Alpes-de-Haute-Provence (04) et des Bouches-du-Rhône (13). Dans ce cadre, des liens ont été établis avec les Conseils Départementaux (13 et 04) et une rencontre a été organisée, à l'URIOPSS, suite à l'ouverture en urgence du site de Pressensé.

L'URIOPSS a également animé les travaux de deux plateformes :

- la **Plateforme aixoise** réunit les MECS du Pays d'Aix et s'est donnée pour objectif, à son origine, d'élaborer un diagnostic territorial des manques à partir de l'offre existante afin de faire émerger les besoins sur le territoire.

En 2017, 4 réunions se sont tenues, mobilisant 4 à 5 participants (RESADOS, Les Marcottes – ADP, Actes13, Saint Michel, Delta Sud, les Matins bleus). Cette année, la structuration de la plateforme a connu un essoufflement qui a pu être lié aux difficultés rencontrées par certaines associations et à des changements de direction. Une révision de la Charte de partenariat a été envisagée. La Plateforme tend vers une autogestion de son animation.

- la **Plateforme marseillaise** a réuni à 4 reprises, des MECS situées à Marseille (la MECS Claire Maison, l'ARS 13, la Reynarde de l'AMSP, la MECS Romarins Taoumé de SERENA et les MECS Mas joyeux et les Mouettes de l'AEJ) afin de mettre en place une coopération inter associative pour un accompagnement adapté en MECS : les établissements membres élaborent ensemble des prises en charge relais, sur un temps déterminé, afin d'éviter les ruptures de parcours des jeunes.
Maintenu sur l'année 2017, il a toutefois été constaté une diminution des recours au dispositif, tendance déjà observée en 2016. L'URIOPSS anime les réunions de la plateforme à la fois sur le volet des présentations de situations et sur le volet « instance de réflexion autour des pratiques professionnelles ».
Concernant ce dernier, la thématique abordée en 2017 est celle de la prise en compte de la santé dans les MECS : "En quoi et comment les MECS sont des institutions « soignantes ? ».
Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône finance les prises en charge relais dans le cadre de cette plateforme. Une réunion a été organisée en lien avec l'ASE et Aix-Marseille Université, le 18 mai 2017 « Adolescences contemporaines : accueillir le malaise » avec la participation de Michèle BENHAIM (80 participants).

Nous avons rencontré les représentants des pouvoirs publics en lien avec les politiques déclinées localement sur le secteur Enfance Famille dans les contextes suivants :

Dans le cadre de la déclinaison de la Charte nationale d'engagements réciproques signée en 2016, l'URIOPSS participe aux réunions interfédérales avec la Direction Inter Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DIR PJJ) Sud-Est (4 réunions) qui ont porté cette année sur la mise en place d'une formation sur la prise en compte de la violence, en lien avec le Pôle Territorial de Formation Sud-Est.

L'URIOPSS est membre de :

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) des Bouches-du-Rhône qui s'est réuni à deux reprises en 2017, afin de travailler notamment sur le protocole inter institutionnel pour la prévention et la protection de l'enfance dans le département (loi 14 mars 2016) - en cours de signature.

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) du Var, et a participé :

- à une réunion plénière en juin 2017 sur l'activité de la protection de l'enfance dans le Var, l'étude sur la santé des mineurs (étude sur les mineurs confiés à l'ASE ayant une notification MDPH) et l'articulation protection de l'enfance et santé.
- aux 3 réunions du groupe permanent "Formations interinstitutionnelles" qui ont porté sur la mise en place du Diplôme Universitaire "Protection de l'enfance" en lien avec l'Université de Droit de Toulon pour la 2ème année et pour la réalisation de la formation sur les droits de l'enfant au sein du Département pour laquelle l'URIOPSS a mis en lien le Conseil départemental du Var et l'association SOS Village d'enfants).

Nous apportons **des conseils à nos adhérents** (par téléphone, rendez-vous ou mails) majoritairement sur les sujets suivants :

- les Mineurs Non Accompagnés,
- la prévention spécialisée,
- le régime des autorisations,
- les appels à projets et les capacités d'extension,
- les taux d'encadrement,
- les recours juridiques, l'archivage,
- les procédures de signalement et le nouveau fonctionnement de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) des Bouches-du-Rhône.

Nous avons également apporté notre appui à des adhérents (rédaction de courriers, argumentaires juridiques) en « médiation » avec les autorités de tarification.

Nos relations partenariales dans ce secteur ont pris la forme d'une **convention avec l'Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social (ANMECS)** sur l'organisation de la Journée
« Les adolescents en MECS : et si on changeait tout ? » du 9 novembre 2017 (208 participants), en participant à 5 réunions du comité de pilotage.

Une partie de nos activités s'est faite en lien avec l'UNIOPSS, sur la participation à la contribution écrite de notre Réseau à la mission d'expertise bi partite Etat-département sur l'évaluation et la mise à l'abri des MNA, et avons régulièrement fait des remontées d'informations régionales sur la Protection Judiciaire de la Jeunesse (les questions d'AEMO, et déclinaison de la Charte, …), sur la situation des MNA dans la région, et sur la petite enfance (marché public de réservation des places en crèche).

Afin de **consolider les relations partenariales** avec les Départements sur le champ de l'Enfance et la Famille, l'URIOPSS a rencontré :

Bouches-du-Rhône

- Brigitte DEVESA, élue déléguée à la Protection Maternelle Infantile (PMI), Enfance, santé, Famille.
- Valérie FOULON, Directrice Enfance Famille.
- Chantal VERNAY-VAISSE, Directrice de la PMI.

Alpes-de-Haute-Provence :

- Jean-Luc BILLAND (DGA du Pôle Solidarités)
- Sandrine LEVAILLANT (Directrice Enfance Famille)

L'activité en détails...

PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'activité de l'URIOPSS concernant les établissements et services d'aide à domicile accompagnant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap s'est structurée autour de l'animation de groupes de travail, de rencontres avec les représentants des pouvoirs publics, de nombreux rendez-vous avec les adhérents et nos partenaires sur le champ de l'autonomie.

La Plateforme des Établissements et Services pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) :
Animée par l'URIOPSS, elle est composée de directeurs d'EEAP des Bouches-du-Rhône. Elle s'est réunie à 5 reprises en mobilisant 6 directeurs. Ses travaux sont actuellement centrés sur la question de la scolarisation : c'est à partir de cette plateforme que deux réunions ont été organisées en 2017 avec les représentants de l'enseignement diocésain dans le cadre du projet de scolarisation d'enfants polyhandicapés en milieu ordinaire.

Nous avons rencontré à plusieurs reprises des représentants des pouvoirs publics :

Sur la question des Personnes Agées :
- L'Agence Régionale de Santé (ARS PACA) , Fabien MARCANGELI, Inspecteur principal et Chef du service personnes âgées (mars 2017) pour des échanges sur les problématiques et projets de l'ARS et de l'URIOPSS ;

Sur la question des Personnes en situation de Handicap (PH) :
- Le Conseil départemental et la MDPH des Alpes-de-Haute-Provence le 27 mars 2017, Roland RUZAFA, Chef du service vieillesse-handicap et Mélanie BROVELLI, Directrice de la MDPH.
- Le Conseil départemental et la MDPH des Hautes-Alpes le 14 avril 2017, David BLANC, Directeur des territoires et de l'action sociale et Directeur de la MDPH
- L'ARS PACA le 9 mai 2017, avec Sophie RIOS, Cheffe du service PH. Ce rendez-vous a permis d'aborder différents thèmes d'actualité : Plan Régional de Santé 2, les travaux et actions en lien avec la RAPT, les CPOM, les PCPE et le polyhandicap.

Sur les questions d'autonomie (Personnes âgées et Personnes en situation de handicap) :
- Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, Yves BEVILACQUA - Directeur Adjoint du Pôle Autonomie et Handicap
- La MDPH des Alpes-Maritimes, Michèle FROMAN - Directrice.
- Le Conseil départemental de Vaucluse, Sylvain BLUA, chargé de mission Projets, Etudes, Prospectives au sein de la Direction Personnes Agées – Personnes en situation de Handicap et le Président de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Pesonnes Handicapées (CDAPH) de Vaucluse (mai 2017).

VAUCLUSE : RENOUVELLEMENT DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE 2012-2016, VOLET AUTONOMIE

Nous avons réalisé une enquête sur les besoins recensés auprès des adhérents du département, et produit une note de synthèse sur l'état des lieux et les éléments de réflexion sur les axes d'amélioration à développer qui a été présentée au Conseil Départemental pour contribuer au prochain schéma.

- Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Bernard DELON - Directeur, Armelle SAUVET - Directrice Adjointe du Pôle autonomie, Anne-Claire AIGOIN, Chef de service des organismes de maintien à domicile, et Martine PARDI, Chef de service des établissements et services Personnes en situation de handicap ;

- Le Conseil Départemental du Var (13 décembre 2017) avec M. FAURE, Directeur du Pôle Autonomie, M. GARNIER, Directeur Adjoint chargé de l'offre médico-sociale, et Mme RAYMOND, Chargée de mission.

L'URIOPSS a été associée à un groupe de travail porté par l'ARS PACA sur la stratégie à mener sur la recomposition de l'offre sur le secteur des personnes en situation de handicap (2 réunions avec la FEHAP, le CREAI et quelques représentants d'associations gestionnaires).

Nos conseils aux adhérents (par téléphone, rendez-vous ou mails) ont majoritairement porté sur les sujets suivants :

- Sur le secteur des personnes âgées : les échéances des évaluations internes et externes, le devenir des forfaits soins courant dans les résidences autonomie, la durée de la période de préavis en résidence autonomie et en EHPAD, le contenu des prestations obligatoires en résidence autonomie, la tarification en résidence autonomie en cas d'absence du résident, l'accès au dossier médical d'un résident par un membre de sa famille, le conseil suite à une sanction de la CPAM pour double tarification impactant le forfait soin, la clause de rupture de contrat de séjour, le contenu obligatoire des formations incendies, la fréquence de la réalisation de coupe PATHOS, la facturation des SAAD, la relecture de contrats de séjour, l'appui sur un projet de SSIAD de nuit, …

- Sur le secteur des personnes en situation de handicap : la mise en place de nouveaux dispositifs (mises en situation professionnelle au sein d'établissements ou services d'aide par le travail (MISPE), dispositif emploi accompagné, etc.), des questions relatives aux appels à projet, aux évaluations externes et internes, aux outils de la loi 2002.2 ou en lien avec le droit des usagers dans le secteur du handicap, …

L'URIOPSS a organisé **18 rencontres (de terrain)** avec des **adhérents** accompagnant des personnes âgées dans l'ensemble des départements et participé à des rendez-vous avec les **partenaires** en lien avec ce secteur : le Pôle Services à la Personne, la FEHAP, le CREAI, Uni-Cité, le Fil Rouge,… pour présenter les projets de l'URIOPSS et renforcer nos collaborations.

Nous sommes intervenus auprès des membres de l'Association Saint-Joseph Senior pour leur présenter **l'actualité du secteur.** Nous avons également participé à la **table ronde** « le Gérontopôle PACA, un promoteur de la formation, de l'accompagnement et de la recherche autour de la personne âgée et son entourage » lors de la réunion de préfiguration du Gérontopôle en PACA, en juillet 2017.

Et participé :
- aux 2èmes Assises Nationales du Vieillissement les 7 et 8 mars, à l'Hôtel du Département, à Marseille,
- à un atelier organisé par la MAIA de Marseille sur le signalement des personnes vulnérables,
- au Colloque du CREAI sur les SESSAD, le 21 novembre 2017
- à la présentation du travail mené par le Pôle Ressources (P3RIS) et ISATIS sur « Le parcours des 16-25 en situation de handicap psychique : entre coopération, transversalité et relais au service de l'accompagnement », le 1er décembre 2017
- à la Journée Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) organisée par l'ARS (avec les partenaires institutionnels / publics / fédérations) le 24 avril 2017
- à la réunion de bilan de l'ARS sur les Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) le 22 novembre 2017.

Dans le cadre de nos relations partenariales :

Nous avons réalisé **un diagnostic « prise en charge des personnes âgées avec des troubles psychiques »** pour lequel nous avons rencontré 6 structures adhérentes (SSIAD Soins et libertés, SSIAD SAJ, EHPAD La Salette Montval, EHPAD Saint Barthélémy, CHRS Forbin, SSIAD La joie de vivre) et participé à 3 réunions avec le Conseil d'Orientation en Santé Mentale de la Ville de Marseille (COSM) et la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) de Marseille. Ce diagnostic territorial fera l'objet d'une présentation publique le 27 mars 2018.

Nous avons participé à la création et la rédaction de la Newsletter trimestrielle « Marseille Géront'infos » destinée aux professionnels de la gérontologie à Marseille (5 réunions) en lien avec la MAIA, Pôle info senior, Interparcours, le Centre Gérontologique Départemental de Marseille et le Pôle Services à la Personne.

Nous avons également constitué un **dossier en réponse à l'Appel à candidature** de l'ARS PACA « Conception et animation de sessions de formation des personnels des Services d'aide à domicile (SAAD) dans le cadre de l'extension du dispositif Parcours de santé des Ainés (PAERPA) sur le territoire Var-Est», portant sur le repérage des personnes âgées en risque de perte d'autonomie ainsi que sur les modalités d'alerte, mais notre dossier n'a pas été retenu.

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Notre action sur le secteur de la lutte contre les exclusions met, notamment, en avant le « I » de l'URIOPSS, pour sa dimension Interfédérale, et la contribution à des actions interassociatives, pour peser sur la défense de l'accès aux droits des plus démunis.

Cette mise en lien prend notamment la forme de l'**animation de l'Interfédération du logement des Bouches-du-Rhône** (composée de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, ALID, UNAFO, SOLIHA, H&D, FAPIL et URIOPSS) dont les travaux consistent à alimenter les Pouvoirs Publics (et plus particulièrement le Conseil Départemental et la DDCS) sur les planifications du Département sur l'offre d'hébergement et de mesures d'accompagnement vers le logement.
Lors de la réunion du 21 novembre 2017, nous avons proposé de travailler collectivement sur une contribution INTERFEDE pour alimenter la réécriture de la charte de prévention des expulsions locatives. Ce projet était en lien avec le bilan mitigé de la mise en place des CCAPEX et des objectifs à atteindre en termes de prévention des expulsions, ainsi que le manque d'articulation entre acteurs de terrain, ou avec les structures pouvant intervenir en amont ou en aval. Nous n'avons finalement pas finalisé ce travail en 2017.

En lien avec ces mêmes structures mobilisées au sein de l'Interfédération du logement, l'URIOPSS anime des réunions trimestrielles avec leurs représentants qui siègent à la Commission de Médiation DALO des Bouches-du-Rhône : il s'agit, depuis la mise en œuvre de ces commissions en 2008, d'accompagner et coordonner les représentants de ces fédérations, membres d'associations adhérentes, pour défendre une application de la loi DALO qui soit la plus en conformité avec son esprit, c'est-à-dire permettre la reconnaissance d'un droit aux personnes dont la situation correspond aux critères énoncés, et non transformer cette instance en commission d'attribution des logements. Permettre que les représentants associatifs ne parlent que d'une seule voix. Pour ce faire, nous associons des personnes aux compétences reconnues sur le sujet, comme par exemple, Bernard LACHARME, Président de l'Association DALO venu nous présenter le 30 juin, son association et les ressources qu'elle pouvait apporter aux membres des Commissions de médiation, sur le plan juridique.

L'Interfédération DALO s'est réunie à 4 reprises sur l'année 2017. Les autres réunions ont porté sur les sujets suivants :

- le positionnement de l'Interfédération sur la mise en œuvre de l'inconditionnalité dans le cadre du Droit à l'Hébergement Opposable (DAHO) et la rédaction d'un communiqué à l'attention de la Préfecture et à la DDCS 13,
- un projet de formation des membres de la Commission de Médiation des Bouches du Rhône, et notamment des nouveaux membres à nommer suite à l'entrée en vigueur de la loi égalité et citoyenneté sur la composition des commissions de médiation (qui crée un siège pour représenter le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées – animé par l'URIOPSS - et 2 sièges pour les représentations des usagers),
- les dysfonctionnements de la Commission de Médiation repérés pour en faire état au Président de la Commission, à la Préfecture et au Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées,
- l'analyse des notices de fonctionnement de la Commission de Médiation pour avis diffusé au Président de la Commission.

L'URIOPSS a adhéré, en 2017, à l'association DALO pour soutenir sur un plan technique ses deux représentants à la Commission, ce qui nous donne accès à des informations d'actualités juridiques commentées et permet de mettre en commun nos données sur l'application du droit, localement.

Toujours dans une volonté de faire vivre les coordinations interassociative, l'URIOPSS a participé, aux côtés de la Fondation Abbé Pierre, de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, de Médecins du Monde, de la Cimade, de RESF, et autres acteurs engagés, aux réunions portées par le Réseau Hospitalité en lien avec le combat des Délinquants solidaires, en vue de soutenir l'organisation, via la réquisition de bâtiments publics vides, de la mise à l'abri des familles à la rue. Ayant constaté qu'un nombre important de personnes se trouvaient sans abri alors même que nombre de bâtiments publics étaient vacants, nous avons souhaité attirer l'attention des représentants de l'Etat et du grand public sur la situation notamment à Marseille, et soutenir la défense du principe d'inconditionnalité de l'accueil et de la mise à l'abri.

Une rencontre avec le Préfet délégué à l'égalité des chances a eu lieu le 10 juillet, des actions de soutien ont été organisées courant du mois de juillet (17 et 20 juillet) avec conférences de presse, ainsi que la rédaction d'un communiqué de presse : 'Pas de trêve estivale pour les sans-abris'. Suite à notre rencontre avec le Préfet, il nous a été indiqué que notre mobilisation était d'une ampleur telle (au vu du nombre de représentants au sein de la délégation) que le compte-rendu de notre réunion serait envoyé au Ministère. Parallèlement, des travaux étaient lancés par le SGAR dans le cadre du LAB ZERO, visant à mettre en place des solutions pour qu'il n'y ait plus de personnes sans abri.

Nous participons également aux travaux de la Mission Ouvrir la Ville, créée en 1991 par les partenaires régionaux de l'habitat que sont l'Etat (DRDJSCS et DREAL), les bailleurs sociaux (ARHLM), le Conseil régional, les acteurs du logement accompagné (SOLIHA, UNAFO, FAPIL), du logement des jeunes (URHAJ, URCLAJJ) et ceux de l'insertion (FAS et URIOPSS). Cette initiative locale, sans autre équivalent sur le reste du territoire national, a pour objectif de favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées en promouvant le renforcement des liens entre les différents acteurs du logement et le développement de projets partenariaux. La Mission est animée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité. Nous avons participé à 2 réunions de cette instance, portant notamment sur l'organisation de la journée régionale : Logement très social, logement d'insertion, comment répondre aux besoins des publics et des territoires? » qui s'est tenue le 16 novembre 2017.

Dans ce secteur, notre mission comporte un volet sur la contribution à l'évaluation et à l'élaboration des politiques publiques locales, à partir de nos liens, par exemple, avec le Dispositif Régional d'Observation Sociale (DROS) et notre participation au groupe de travail sur le baromètre social annuel de la région. Nous faisons le lien entre l'équipe du DROS et les membres du groupe de travail (ORM, DIRECCTE, CCAS de Marseille, Pôle Emploi, DRDJSCS, CPAM, Conseils Départementaux 04, 05, 13, 06, 83, 84) et les associations (principalement issues du collectif ALERTE PACA) pour illustrer, éclairer par des mises en avant de situations vécues ou de dispositifs de terrain, les statistiques produites par les techniciens. Nous avons également participé au Conseil Partenarial du 19 janvier 2017, avec Guy Chauvin, délégué du Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées (CRPA – animé par l'URIOPSS), pour son intervention en tribune lors de cette rencontre.

Pour répondre à notre mission en lien avec la participation à l'évaluation et l'élaboration des politique publiques locales, des rendez-vous bimestriels ont été institutionnalisés en présence du Directeur et de représentants de la DRDJSCS PACA, de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, de l'URIOPSS et du Conseil Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées (CRPA). Des rendez-vous bimestriels à la DRDJSCS PACA sont également organisés pour des échanges informels sur les nouvelles déclinaisons des politiques publiques en région et la prise en compte des contributions des associations. Pour la première fois, cette année, la DRDJSCS nous a associés à la relecture du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), avant sa publication. Nous avons fait part de notre avis sur le texte par une note technique : ont été retenus quelques points en application de la règlementation et notre proposition sur les modalités de calcul de la participation financière des usagers en hébergement. Cinq rendez-vous ont été programmés dans ce cadre en 2017.

Notre mission sur ce secteur en lien avec les pouvoirs publics nous a amenés à participer à des réunions de travail à leur invitation, et notamment, de la Direction Départementale des Bouches du Rhône sur les modalités de déploiement de places d'hébergement d'urgence sur le département, dans le cadre d'un plan de création de nouvelles places.

En lien direct avec nos adhérents, nous sommes sollicités par téléphone, mails et au cours de rendez-vous, sur des sujets portant sur la règlementation au sein des établissements (exemple : la gestion des astreintes), les questions sur le financement, des demandes d'interventions auprès des représentants des pouvoirs publics (en lien avec l'impact de la fin des contrats aidés, par exemple).

L'URIOPSS a participé à la préparation de deux événements en lien avec le secteur de la lutte contre les exclusions :

- Les Etats Généraux de l'Urgence sociale, le 8 décembre 2017, pour la 5ème édition consacrée au thème de l'inconditionnalité, au CREPS d'Aix-en-Provence. Co-organisés et co-financés par la Fondation Abbé Pierre, la Fédération des Acteurs de la Solidarité et l'URIOPSS (qui a participé à 4 réunions animées par la FAS).
- Le colloque sur la République à l'épreuve de la solidarité, en partenariat avec Habitat Alternatif Social (dont la date a été reportée en 2018).

ACCES A LA SANTE

L'URIOPSS s'est mobilisée sur les travaux préparatoires à l'élaboration du Projet Régional de Santé pour la période 2018-2022 en participant aux réunions des Instances de Concertation Régionales (ICR) suivantes :

- ICR Parcours des Personnes âgées
- ICR Parcours des Personnes en situation de handicap
- Présentation de la santé mentale
- ICR précarité
- ICR maladies chroniques

Les réunions de ces instances régionales ont eu pour objectifs de présenter la méthodologie d'élaboration du Projet Régional, d'organiser des échanges sur les thématiques des ICR afin d'identifier les orientations à 10 ans et de définir et prioriser des objectifs opérationnels à 5 ans.

L'objectif pour l'URIOPSS dans cette participation est de faire remonter les observations et attentes de nos adhérents, de veiller à la plus grande intersectorialité sur les différentes thématiques, et d'apporter notre connaissance des autres outils de planification (de l'Etat ou des collectivités) en vue d'une prise en compte de leurs contenus sur les mêmes thématiques.

Nous avons également participé aux travaux dans le cadre des Agora de l'ARS en juin et novembre 2017.

Sur la mise en œuvre d'une politique sur la santé numérique, sur sollicitation de l'ARS PACA, nous siégeons au comité stratégique régional des systèmes d'information de santé animé par le Directeur Général de l'ARS, Claude D'Harcourt, depuis le 18 décembre 2017 : l'URIOPSS y représente le secteur médico-social non lucratif aux côtés de la FEHAP, la FHP Sud Est, la FHF, l'APHM, l'URPS des médecins libéraux, la CPAM et un représentant de la CRSA. Le rôle de cette instance est dans un premier temps de poser les fondements du groupement régional d'appui au développement de la e-santé (GRADeS).

L'ANIMATION TRANSVERSALE

DROIT SOCIAL ET DROIT ASSOCIATIF

Dans les missions techniques de l'URIOPSS, l'activité en droit social et en droit associatif se concentre en grande partie sur la réponse aux questions des adhérents (900 au total) par téléphone (permanences), mails ou rendez-vous. Le conseil aux adhérents porte sur les thèmes suivants :

Droit du travail		Droit associatif
la négociation collective	la rupture du contrat de travail	la rédaction des statuts
les instances représentatives du personnel	le droit disciplinaire	la responsabilité des administrateurs
les élections des IRP	l'application des dispositions conventionnelles	les droits et devoirs des membres
les contrats de travail	les congés	
la durée du travail	les Ordonnances Macron	
la rémunération	la loi travail,…	
la santé au travail		

En 2017, en droit social, la Loi Travail s'est retrouvée au cœur de l'actualité et des demandes de nos adhérents. Ce sujet a fait l'objet d'une journée d'information le 24 janvier 2017.

Le groupe de travail Ressources humaines

Une fois par trimestre, est organisée une réunion du groupe « Ressources Humaines ». Il mobilise en moyenne une dizaine de participants. Les réunions sont organisées au sein des établissements d'adhérents. Ces échanges ont permis d'aborder l'actualité juridique et d'approfondir les thèmes suivants :

- le droit à la déconnexion
- les modèles de management alternatifs
- la présentation de MEDICOOP
- la Qualité de Vie au Travail (QVT).

Le service juridique consacre une partie de son activité à la rédaction :

- de notes techniques sur l'inaptitude, la visite d'information et de prévention, les types de contrats de travail, les congés payés, les jours fériés, la négociation collective, etc. pour une information des adhérents,

- d'articles et de notes d'information (ordonnances Macron, Loi Sapin, etc.) pour « La Lettre » mensuelle de l'URIOPSS (envoyée par mail à tous les adhérents)

- deux fois par an, en janvier et en juillet, de la circulaire d'actualité sociale

- et une fois par an, la contribution au document de rentrée sociale du réseau UNIOPSS-URIOPSS, sur la partie « Prix et salaires » dans la partie « Evolution des rémunérations dans les différentes conventions collectives (UNIFED et UNISS) »

Les conseillères techniques du service juridique assurent également les formations en droit social (cf. partie formations).

Cette année, l'URIOPSS a réalisé un accompagnement conventionné, pour 2,5 jours, auprès d'une structure adhérente sur une problématique liée à l'organisation du temps de travail.

GESTION ET TARIFICATION

Le Conseil aux adhérents a porté sur des questions relatives au budget prévisionnel, aux CPOM, à la tarification des SSIAD, aux équations tarifaires sur le secteur des Personnes Agées, sur des affectations comptables, les procédures budgétaires, la fiscalité, l'EPRD… Nous recensons près de 200 questions par an.

L'URIOPSS a animé 2 réunions du groupe des Directeurs administratifs et financiers, mobilisant une dizaine de participants chacun sur l'actualité, dressant un panorama des réformes en cours. Des réunions ont également été proposées à nos adhérents sélectionnés (SAAD et SSIAD) pour la création des SPASAD.

Les interventions

L'URIOPSS est intervenue auprès de plusieurs adhérents accueillant des personnes âgées et personnes en situation de handicap pour expliciter les nombreux impacts de la Loi Adaptation de la Société au Vieillissement et de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2016 (CPOM obligatoire et EPRD), ainsi que SERAFIN –PH.
Nous avons organisé une journée regroupant plus de 200 adhérents sur la réforme à venir SERAFIN–PH en présence de Mme DEVEAUX, chef du projet à la DGCS.

Concernant les conventions gestion dont l'objet est d'apporter un soutien renforcé à des adhérents sur l'élaboration des documents tels que le compte administratif et le budget prévisionnel notamment, on constate que les demandes sont moins nombreuses et que les modalités de ces conventions devront être modifiées, en lien avec les adhérents concernés, pour les adapter à l'évolution des besoins.

Dans le cadre de l'élaboration des CPOM, nous avons réalisé des accompagnements conventionnés avec plusieurs adhérents.

Les rendez-vous avec les représentants des pouvoirs publics

L'URIOPSS a rencontré :
- Mme SAUVET et M. GHITON, responsables de la tarification sur les secteurs Personnes Agées / Personnes en situation de Handicap sur les outils de la réforme de la tarification au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

- L'ARS à plusieurs reprises pour la mise en œuvre des CPOM obligatoires, dans une logique interfédérale (avec la FEHAP et les fédérations sur le champ des personnes âgées).

Nos liens avec le niveau national

Nous communiquons au niveau national de notre réseau les informations régionales en lien avec les éléments mis à disposition par nos adhérents sur l'impact des outils de la réforme de la tarification (SERAFIN-PH - à partir des expérimentateurs des enquêtes de coûts), l'EPRD, les CPOM, mais également, dans le secteur de l'Accueil Hébergement Insertion, sur les impacts de l'Enquête Nationale des Coûts sur les tarifs.

Nous avons aussi participé au groupe de travail national sur l'Ordonnance 2015 (les pouvoirs adjudicateurs) et ses impacts sur les procédures d'achats des établissements.

Nous avons contribué à la rédaction du document de rentrée sociale de l'UNIOPSS sur la partie « Environnement tarifaire des ESMS ».

L'activité en détails...

FORMATION

L'URIOPSS organise des formations réservées à ses adhérents.

En 2017, **18 formations inter** ont été organisées représentant au total **31 jours de formation**, réunissant **217 stagiaires**.
45 % des formations inter ont été animées par nos conseillers techniques.

12 issues du catalogue de formations

- La Banque de Données Economiques et Sociales
- L'EPRD des établissements et services sociaux et médico-sociaux (2 sessions)
- Sécuriser le circuit du médicament
- Les techniques de paie
- Séminaire actualités droit du travail
- Optimiser la gestion des congés payés et des jours fériés
- La convention collective du 15 mars 1966
- Se doter d'outils RH pour mieux anticiper les évolutions dans sa structure
- Concevoir ses tableaux de bord et indicateurs adaptés à son activité dans le secteur social et médico-social : les prémices du contrôle de gestion
- Mettre en œuvre l'analyse financière
- L'évaluation externe : l'anticiper pour mieux la gérer
- Maîtriser les spécificités comptables et financières

3 formations hors catalogue réalisées

- CPOM… on vous forme (2 sessions de 4 jours) animée par Camille OLLIVIER
- L'application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 dans les procédures d'achats animée par Maitre RAYSSAC
- L'EPRD 2017 et l'outil CIFO (2 sessions de 1 jour) animée par David MOREL

L'URIOPSS a également organisé **23 formations intra** soit 70,5 jours de formation. Ces sessions ont réuni 555 stagiaires. 40 % des formations intra ont été animées par les conseillers techniques de l'URIOPSS.

- La loi travail (2 sessions)
- L'aide à l'élaboration d'un diagnostic en vue de la signature d'un CPOM
- L'accompagnement à la conduite du changement
- Actualités sur la loi Rebsamen et la loi travail
- Le contrat de travail
- Le management participatif
- Les fondamentaux en droit du travail et relations collectives
- La place et le positionnement des administrateurs au sein d'une association
- Le handicap psychique et accompagnement
- La conduite de l'entretien d'appréciation
- Accompagner la dynamique de projet
- Sur la scène du changement, pour des jardins du possible
- Le secret professionnel et travail en équipe dans le secteur social et médico-social
- La BDES
- La responsabilité civile et pénale du secteur médico-social
- La participation des personnes accueillies. Définitions, cadre juridique, enjeux et mise en œuvre
- La réforme de la tarification et EPRD : mettre en œuvre les nouvelles règles et outils
- L'actualisation collaborative du projet d'établissement et de service
- Prévenir l'épuisement professionnel (2 sessions)
- Les droits des personnes, culture de la bientraitance
- La mise en œuvre des entretiens dans le cadre de la relation éducative

Les Actions Collectives Régionales (ACR)

Réalisées dans le cadre d'appels d'offres émis par les OPCA, l'URIOPSS a organisé 2 ACR en 2017 :

Avec Unifaf :

« Handicaps rares : mieux comprendre pour mieux accompagner »

4 sessions d'un jour (Saint Maximim, Château Arnoux, Meyreuil et Bastia) animées par Valentine DRIEUX, pilote de l'équipe-relais Handicaps Rares, intervenant en qualité de formatrice consultante et ayant réuni 37 stagiaires.

Avec Uniformation :

« Loi Travail »

10 sessions d'un jour (Aix, Marseille, Avignon, Toulon, Nice, Furiani, Ajaccio, Digne et Gap) animées par Estelle LAMBERT, Conseillère technique en Droit social à l'URIOPSS et réunissant 92 stagiaires.

Datadock

Datadock est le nom de la base de données unique créée par les 20 OPCA et OPACIF qui ont publiés la liste commune de 21 indicateurs permettant de valider le respect par les organismes de formation des six critères de qualité fixés par le décret du 30 juin 2015, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2017.

Afin d'être référencé dans Datadock, l'URIOPSS a travaillé pendant plus de deux mois (Assistante formation et Conseillère technique RH et formation) avec le réseau UNIOPSS-URIOPSS sur l'ensemble des 21 indicateurs et éléments de preuve.

Le travail en réseau a permis de mutualiser les efforts, la réflexion mais aussi d'harmoniser nos pratiques et nos outils. Nous avons obtenu le référencement dans la base Datadock en juin 2017. Nous travaillons maintenant à la mise en place des éléments constituant nos trames et outils de travail, qui permettent d'assurer des formations conforme à la qualité exigée ainsi qu'un suivi de la démarche qualité avant, pendant et après la formation. Ce référencement est également un gage de fiabilité, tant pour les stagiaires que pour les structures.

L'activité autour de la formation, c'est aussi....

Une convention avec le Conseil régional PACA

L'URIOPSS participe à la réflexion sur la réforme de la formation et ses impacts, à l'évolution des métiers du fait des nouvelles approches induites par les orientations des politiques publiques, ainsi, dans le cadre d'une convention signée entre le Conseil Régional et l'URIOPSS, nous avons préparé l'organisation de **matinales sur l'apprentissage**, en lien avec les OPCA. Ces propositions n'ont pas réuni le nombre de participants suffisant pour les maintenir, dans une période où nos adhérents avaient déjà été sollicités sur ces sujets.

Nous avons également mis en place un **groupe de travail régional sur l'emploi et la formation**, en complément d'une enquête adressée à nos adhérents destinée à recueillir leur analyse sur les questions d'emploi et de formation dans le secteur. Ce groupe de travail s'est réuni une première fois en novembre 2017 sur la présentation des objectifs de ce groupe : la production d'une note de synthèse sur l'existant et les perspectives d'évolution à remettre au Conseil Régional en mars 2018.

Un conseil à nos adhérents, notamment sur ces questions :

- Mise en place d'une formation en intra assurée par un salarié de la structure adhérente
- Conseil et orientation pour une demande d'audit des systèmes d'information dans le cadre du renouvellement du projet associatif d'une fondation
- Mode d'emploi pour l'ouverture d'un Compte d'Engagement Citoyen (CEC faisant partie du Compte Activité) pour un administrateur
- Recherche et mise en relation d'un consultant pour des interventions auprès de nos adhérents
- Conseil en projet professionnel pour un adhérent souhaitant proposer un accompagnement en interne sur la rédaction d'écrits professionnels.

La participation aux réunions organisées par nos partenaires :

- A l'UDES PACA, lors d'une Matinée d'information Emploi-Formation (Quels sont les problématiques et enjeux en termes d'emploi dans les branches de l'ESS ? Quels sont les besoins en compétences et en formation générés ? Quelles solutions d'accompagnement existent ?)
- A l'invitation d'UNIFORMATION sur "Les rencontres politiques régionales d'Uniformation" (Les dynamiques de l'emploi dans les territoires)
- Pour une Réunion d'information sur l'apprentissage (Une grande réforme s'annonce au niveau de l'apprentissage) organisée par UNIFAF.

L'activité en détails...

COMMUNICATION, VEILLE, DOCUMENTATION

Sur le volet communication et documentation, l'URIOPSS anime :

Un groupe de travail régional « Communication » mobilisant 8 à 12 membres (chargées de communication, responsables qualité, assistantes de direction, …).
Il a pour objectifs de favoriser l'apport de contenus, la sensibilisation à des problématiques, l'échange de pratiques professionnelles, l'inter connaissance, la mutualisation d'outils de communication, la production de contribution collective de travaux ou d'actions devant bénéficier à l'ensemble des adhérents de l'URIOPSS.
Le groupe de travail s'est réuni à 3 reprises en 2017 sur les thèmes suivants :
- Où en sommes-nous de nos sites internet ?
- Le webmarketing, les réseaux sociaux (focus Twitter)
- La présentation des projets des participants.

Un groupe de travail régional « Documentation » constitué de l'IMF, du Centre hospitalier d'Allauch, du Centre hospitalier Valvert, du Centre hospitalier Edouard Toulouse, de la CARSAT Sud-Est, de l'IFSI La Blancarde, du CRES PACA, de l'IRTS PACA Corse, du CRIPS, Centre Ressources Illettrisme... Il est co-animé par l'ensemble des participants pour échanger autour des pratiques entre documentalistes. Le groupe s'est réuni une fois en 2017.

Documentation / Communication

156 demandes d'information (adhérents, équipe, réseau)

28 vidéos mises en ligne sur Youtube dont 19 réalisées par l'URIOPSS

52 appels à projets relayés

30 bulletins de veille (pour le réseau UNIOPSS / URIOPSS)

10 Newsletters
250 articles mis en ligne

33 demandes d'emploi mises en ligne

189 offres d'emploi mises en ligne

7 enquêtes sur les sujets suivants :

- Enquête sur les besoins et les attentes de Présidents et Directeurs des structures adhérentes à l'URIOPSS
  79 répondants
- Enquête besoins et emplois dans le social et le médico-social, et focus sur l'apprentissage
  26 répondants
- Et si l'UNIOPSS et les URIOPSS changeaient de nom ? Votre avis nous intéresse
  29 répondants
- Enquête flash sur le dispositif de l'apprentissage
  27 répondants
- Recueil de vos attentes et vos besoins autour de la démarche qualité à destination des directions des ESSMS
  89 répondants
- Enquête qualitative dans le cadre du renouvellement du SDOMS 2012-2016 de Vaucluse
  21 répondants
- Vous souhaitez valoriser votre initiative de solidarité en PACA ? Parlons-en !
  50 répondants

L'activité en détails...

EVENEMENTIEL

Mardi 24 janvier 2017
Aix-en-Provence
Centre La Baume-lès-Aix
161 participants

LOI « TRAVAIL ». Modernisation du dialogue social. Sécurisation des parcours professionnels. Ce qu'elle change concrètement.

La loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels a été publiée au Journal officiel du 9 août 2016, pour une entrée en vigueur le 10 août. Certains décrets ont été publiés au journal officiel. Cette journée régionale d'information et d'échanges a été consacrée au décryptage des mesures phares de cette loi, à la présentation des enjeux et impacts de cette réforme du droit du travail dans vos organisations.

Mardi 7 février 2017
Aix-en-Provence
Centre La Baume-lès-Aix
210 participants

Journée SERAFIN-PH. Vers une réforme tarifaire adaptée au parcours des personnes en situation de handicap

Le SERAFIN-PH, réforme de la tarification des établissements et services médico-sociaux, pour un nouveau dispositif d'allocation des ressources, est un projet d'envergure qui constitue un bouleversement dans les modes de fonctionnement des établissements et services. Les enjeux d'appropriation sont forts, parce que l'ambition de la réforme est de partir des différents domaines de vie participant d'un « bien-être physique, psychique et social », en prenant en compte les ressources de la personne et de ses environnements, pour construire des réponses personnalisées, ajustées et évolutives.
C'est bien d'une révolution culturelle dont il s'agit, qui bouscule les pratiques, les manières de faire, les modes de coopération, les modes d'évaluation de l'impact des actions sur la qualité de vie, etc. Dix-huit mois après le lancement du chantier, cette journée fait le point sur l'appropriation des nomenclatures et étudie les impacts de la réforme.

Mardi 21 mars 2017
Aix-en-Provence
Centre La Baume-lès-Aix
Séminaire régional des présidents et administrateurs
74 participants

Stratégies de coopération et de rapprochement : retour d'expérience pour éclairer nos choix

Pour des raisons diverses mais parfois convergentes (financières, gouvernance, injonction des pouvoirs publics,..), les associations sont conduites à s'interroger sur les choix à poser pour assurer la continuité ou le développement de leur projet. Ainsi vont-elles trouver des réponses dans des modes de coopération inter associative plus ou moins formels, avec plus ou moins de réussite. Comment mesurer aujourd'hui l'étendue de ce phénomène dans notre secteur ? Quelles formes recouvrent les coopérations ou regroupements et quels critères font privilégier telle ou telle modalité ? Quelles alternatives au regroupement ? Quelles expérimentations ou innovations peut-on observer ? Quelles manières de faire conditionnent le succès (ou l'échec) de ces opérations de coopération ? Ce séminaire a proposé aux présidents et administrateurs des associations adhérentes de l'Uriopss d'éclairer ce questionnement à partir des analyses de Philippe EYNAUD, Professeur et membre de la Chaire « Mutations, Anticipation, Innovations » de l'IAE de Paris, et des acteurs de terrains qui ont fait part de leurs expériences.

13 avril 2017
Marseille
URIOPSS
11 participants

Présentation de MEDICOOP 13 aux adhérents du secteur personnes âgées.

Jeudi 18 mai 2017
Marseille
Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
80 participants

Les adolescences contemporaines, accueillir le malaise

Demi-journée d'échange organisée par la maison d'enfants Claire Maison (Marseille), le laboratoire de psychopathologie de l'université d'Aix-Marseille, en partenariat avec la Direction Enfance-Famille du Conseil Départemental 13, la plateforme marseillaise inter associative et l'URIOPSS

Mardi 20 juin 2017
Aix en Provence
La Baume-lès-Aix
73 participants

L'évaluation externe : et après ?

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'Action sociale et médico-sociale soumet les établissements et services à une législation spécifique en matière d'évaluation et d'amélioration de la qualité. Si la majorité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) étaient déjà engagés dans une telle démarche et ont, pour la plupart, transmis leurs premiers rapports d'évaluation interne et externe, la démarche qualité ne se limite pas à des évaluations : elle doit s'inscrire dans un cycle d'amélioration continue et s'intégrer dans les pratiques quotidiennes des ESSMS. A ce titre, l'URIOPSS a diffusé une enquête auprès des ESSMS pour les questionner sur le pilotage de la démarche qualité et sur l'intérêt d'une journée sur « l'après évaluation externe». De cette enquête est ressorti un besoin notable d'information et de partage d'expérience autour de ce sujet. L'URIOPSS a donc organisé une journée intersectorielle à l'attention des responsables et des personnes en charge de la démarche qualité au sein des ESSMS.

Objectifs : - Se saisir des résultats des évaluations pour dynamiser la démarche qualité.
- Donner aux associations des outils et des éléments méthodologiques pour mettre en œuvre la démarche qualité au sein de leurs ESSMS.
- Echanger sur les expériences et les interrogations des acteurs, tant du côté associatif que du côté des autorités (ANESM, Conseil Départemental et Agence Régionale de Santé).

Mardi 26 septembre 2017
Aubagne
Centre des Congrès
219 participants

Journée régionale de rentrée sociale 2017-2018 des associations de santé et de solidarité - PACA

Cette année, la rentrée sociale de l'URIOPSS s'est concentrée autour d'un unique événement régional ; les rencontres dans les départements ont été programmées début 2018. L'actualité est très dense, les enjeux pour notre secteur sont importants. En effet, l'arrivée, au printemps dernier, du nouveau gouvernement avec des orientations politiques très fortes, un train de réformes déterminé, pour certaines déjà bien lancées (notamment la Loi « Travail » et ses ordonnances), a engagé l'URIOPSS à centrer les analyses et débats de cette journée autour de l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques sanitaires, sociales et médico-sociales et des enjeux auxquels le secteur associatif devra faire face dans les mois à venir. Des spécialistes, experts du réseau UNIOPSS-URIOPSS, décideurs publics ont apporté leurs éclairages sur ces évolutions, mais également les marges de manœuvre sur lesquelles les associations pourront s'appuyer afin de poursuivre au mieux leur mission d'intérêt général auprès des personnes les plus vulnérables qu'elles accompagnent. Cette année, les représentants de l'Etat et des collectivités locales ont été nombreux à venir débattre avec nous aux tables rondes : ARS PACA, DRDJSCS, DIR-PJJ, Conseils départementaux.

Mercredi 4 octobre
Corte
EHPAD U Serenu
26 participants

Journée régionale de rentrée sociale Corse 2017-2018 des associations de santé et de solidarité

Jeudi 9 novembre
Rognac
Centre municipal d'animation
208 participants

Les adolescents en MECS : et si on changeait tout ?

Journée co-organisée avec l'ANMECS

Jeudi 7 décembre
Marseille
IFSI Blancarde
200 participants

La Réponse accompagnée pour tous : enseignements et regards croisés
Journée régionale co-organisée par l'URIOPSS et le CREAI avec le soutien de l'ARS PACA

Vendredi 8 décembre
Aix-en-Provence
CREPS
150 participants

Les Etats généraux de l'urgence sociale. Vers un autre modèle de l'urgence sociale, le principe d'inconditionnalité comme pilier de l'action sociale

Journée régionale Uriopss, Fondation Abbé Pierre, Fédération des acteurs de la solidarité
Préparation : 5 comités de pilotage animés par la Fédération des acteurs de la solidarité

En 2013, la Fondation Abbé Pierre, la Fédération des acteurs de la solidarité et l'URIOPSS ont impulsé une réflexion commune sur la mise en œuvre des droits élémentaires des personnes en situation de grande exclusion. Elles ont ainsi initié les premiers Etats Généraux de l'Urgence Sociale en PACA (EGUS) et les reconduisent chaque année.
Ce rendez-vous annuel représente désormais un moment de rassemblement et d'interpellation important pour les acteurs associatifs, les institutions et les personnes accompagnées. L'objet des Etats Généraux de l'Urgence Sociale est en effet d'enrichir le dialogue entre acteurs associatifs et institutionnels sur la mise en œuvre des droits élémentaires des personnes en situation de grande exclusion. Cette année, les Etats Généraux de l'Urgence Sociale souahitaient permettre une réflexion collective autour du principe d'inconditionnalité comme pilier structurant de l'action sociale, de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de précarité. Cette édition des EGUS visait donc à proposer un temps de réflexion, de mobilisation et d'interpellation collective pour réaffirmer le refus d'une mise en concurrence des différentes formes de misère et pour soutenir toute action fondée sur le respect de l'égalité du traitement des personnes en situation de détresse sur l'ensemble du territoire. Quelle responsabilité collective pour y parvenir ?

LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES / ACCOMPAGNEES

L'URIOPSS continue de développer son action sur la participation des personnes accompagnées, mission rattachée aux valeurs fondatrices de notre Union. Pour cela, nous animons le Conseil Régional des Personnes Accueillies/accompagnées (CRPA) en PACA, à partir duquel nous mobilisons des personnes volontaires pour participer aux instances d'élaboration des politiques publiques, nous leur proposons des formations et aussi d'intervenir dans le cadre de la formation des futurs professionnels du travail social. Depuis peu, nous avons également mis en place une instance quasiment similaire en termes de format, à destination des majeurs protégés et leur tuteur.

Pour le CRPA et les actions en lien avec ses membres :

Le CRPA est une instance qui permet aux participants d'évaluer et de contribuer à l'élaboration des politiques publiques les concernant. Ses réunions sont ouvertes aux 2/3 aux personnes accueillies dans le champ social et médico-social, et pour 1/3 aux professionnels, représentants de l'Etat, organismes de formation, bénévoles et stagiaires.
L'URIOPSS a animé 5 réunions de comité de pilotage du CRPA (à l'URIOPSS) et 4 réunions plénières à Nice (60 participants), Ollioules (40 participants), Marseille (38 participants) et à Avignon (46 participants).
En moyenne sur 2017, sur les 46 personnes qui ont participé à chaque réunion, il y a eu : 30 personnes accompagnées (65 % des présentes), 12 professionnels, un bénévole, un étudiant, un représentant de l'Etat et un animateur.
Pour l'année 2017, ce sont 141 personnes différentes qui ont participé à au moins une réunion du CRPA, et 33 structures différentes.

Voici le tableau indiquant la progression sur la participation des personnes accompagnées aux réunions du CRPA sur les 3 dernières années (2015-2016-2017) :

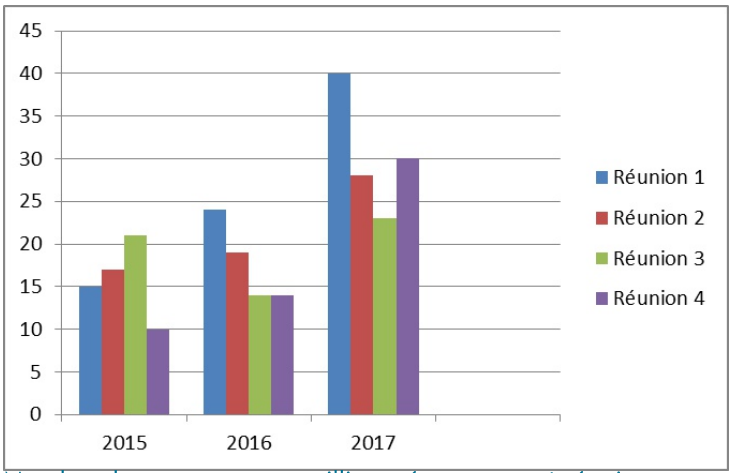

Nombre de personnes accueillies présentes aux 4 réunions par an

Les contributions produites au sein du Conseil ont porté sur les thèmes suivants :

- « L'isolement »,
- « L'accès au droit » (avec la participation de Yolande ESKENAZI, déléguée du Défenseur des Droits en région PACA/Languedoc Roussillon),
- « Dans le cadre d'une politique tournée vers l'accès au logement pour le plus grand nombre, quelles évolutions pour l'Hébergement ? »,
- « L'accès direct au logement ».

Elles ont ensuite été envoyées aux représentants des pouvoirs publics et partenaires mobilisés sur les questions traitées et pouvant prendre en compte les préconisations pour faire avancer les déclinaisons des politiques publiques en phase avec les remontées des personnes concernées.

L'animation du CRPA est financée dans le cadre d'une convention avec la DGCS (avec nos trois réseaux porteurs qui sont : la Fédération des Acteurs de la Solidarité, la Fondation de l'Armée du Salut et l'UNIOPSS) et prenant en compte le défraiement des frais de déplacements des participants aux réunions, la restauration sur place et le temps de travail pour la mobilisation des personnes, l'organisation logistique et l'animation des réunions plénières et de comité de pilotage.

Pour structurer cette organisation régionale en lien avec le niveau national, nous participons à des réunions d'inter CRPA, mobilisant l'ensemble des animateurs des CRPA et 2 délégués du CRPA par région, à Paris (2 réunions en 2017), et l'Uriopss a également participé à une réunion du comité de pilotage Inter CRPA, pour préparer la réunion de l'inter CRPA et échanger sur les orientations à prendre sur les financements demandés à la DGCS pour assurer le fonctionnement de cette instance sur toutes les régions.

De plus, nous assurons l'accompagnement des membres du CRPA qui souhaitent participer aux réunions du Conseil National des Personnes Accueillies / Accompagnées pour leur participation aux réunions à Paris (réservation de billets de train, de chambre d'hôtel, etc.).
Les temps de travail consacrés à cet accompagnement ne sont pas pris en compte dans la convention financée par la DGCS.

En complément de cette activité en lien avec le CRPA, nous sommes appuyés par la DRDJSCS PACA pour toutes les actions que nous mettons en place en lien avec la participation, via une convention annuelle (renouvelée depuis plusieurs années). Cette convention prévoit les axes de travail suivants :

- Les liens avec les centres de formation en travail social de la région PACA sur les contenus de formations sur la participation et le développement des interventions des personnes accompagnées dans le cadre des formations à destination des futurs professionnels :

    - Dans les Bouches-du-Rhône, 3 réunions ont été organisées avec l'IMF, l'IRTS et l'ISMC pour mettre en place une journée intermétiers, portées collectivement, sur le croisement des savoirs – en lien avec des personnes accompagnées (avril 2017).

    - Dans les Alpes Maritimes, nous avons travaillé avec les formateurs de l'IESTS et des étudiants sur l'organisation d'une journée sur le thème de la participation (janvier 2017).

    - Dans le Var, à l'IFTSS d'Ollioules géré par la Croix Rouge Française, nous avons contribué à la mise en place de la « Journée Tous citoyens » sur le thème de la citoyenneté, permettant la rencontre entre étudiants et associations qui, sur le territoire, sont engagées sur la participation des usagers.

- Une intervention auprès de professionnels de SAVS à Avignon sur la participation des personnes en situation de handicap, à l'initiative de 3 étudiantes de l'IMF de Vaucluse.

Les rapprochements avec l'ensemble des centres de formation en travail social ont permis de nouer des liens privilégiés avec AFORIS (qui réunit ces strucures), et ont conduit à la signature d'une convention fixant le cadre d'un partenariat, notamment sur les questions de participation.

- L'accompagnement des membres du CRPA, nommés par l'Etat, dans les instances d'élaboration des politiques publiques (les commissions de médiation DALO et le CRHH, notamment), ainsi que leur défraiement lorsqu'ils participent à ces temps de travail

- 2 sessions de formation à destination des personnes accueillies pour les sensibiliser à la question de la participation et leur éventuelle implication dans les instances/lieux d'élaboration des politiques publiques (PDALHPD, CRHH, Projet Régional de Santé, PRAPS, etc.);

Le Projet collèges

Autre action en lien avec la question de la participation des personnes accompagnées : « le Projet collèges ». En déclinaison du Plan de lutte contre la Pauvreté en PACA, et après des échanges avec la DRDJSCS sur la nécessité de contribuer à changer le regard porté sur les personnes en situation de précarité, l'Etat nous a confié la mission d'intervenir au sein de deux collèges de la Région (Collège Henri Fabre à Nice et Collège Versailles à Marseille), en lien avec les Rectorats de Aix-Marseille et Nice, pour questionner les représentations des collégiens (2 classes de 5ème) sur la pauvreté et les personnes qui la vivent, et les sensibiliser aux réalités vécues en sollicitant deux membres du CRPA qui sont intervenus auprès des collégiens pour parler de leur parcours. L'objectif de cette action est de tenter de lutter contre les idées reçues, les préjugés, pour un « mieux vivre ensemble ». L'Education Nationale a complété cet objectif en nous demandant, par le dispositif mis en place, d'encourager une réflexion pédagogique sur les questions d'exclusion et de pauvreté en lien avec le développement des compétences psychosociales des élèves.

Tout le processus avec les interventions en collèges a donné lieu à un film de 50 minutes – « Faut rien lâcher » (ainsi qu'un teaser de 10 minutes) - dont il a été ensuite décidé d'en faire un outil pédagogique à destination des enseignants pour les appuyer dans les méthodes à utiliser pour aborder les questions autour de la pauvreté (la création de cet outil est en cours).

Nous avons programmé pour cette action 7 réunions de comité de pilotage, rencontres/réunions téléphoniques en amont avec les collèges. Les interventions au sein des deux collèges ont mobilisé une journaliste/psychologue, un caméraman et un preneur de son, ainsi que deux personnes membres du CRPA.

Le groupe de participation des personnes protégées

Forts de la dynamique mise en place dans le cadre du CRPA, et pour répondre à l'une des orientations du schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, les résultats d'une enquête à destination des personnes sous mesure de protection juridique ont permis de vérifier l'opportunité de la création d'un groupe de participation des personnes protégées. Une première réunion plénière s'est tenue le 14 novembre 2017, mobilisant 15 personnes. Cette action est financée par la DRDJSCS dans le cadre d'une convention.

L'accompagnement des adhérents

L'URIOPSS accompagne aussi les adhérents sur l'appropriation de la démarche participative en interne ou pour mobiliser les personnes accompagnées dans les instances d'élaboration des politiques publiques. 7 rendez-vous ont été consacrés cette question.

AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE DES PERSONNES

Dans le cadre du partenariat UNIOPSS / Fondation Bruneau, l'URIOPSS a accompagné 6 structures à l'élaboration et à la rédaction de projets visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées accompagnées :

- AGAFPA – EHPAD Soleil de Provence : projet d'équithérapie
- ADMR – accueil de jour A Spannata : projet de jardin thérapeutique
- CASIM – EHPAD les oliviers : projet de jardin thérapeutique
- UTG – EHPAD Léopold Cartoux : projet de médiation par les clowns
- Association ATLAS – EHPAD Les Patios de Saint Jean : projet Globalstim
- Association ATLAS – Résidence autonomie Saint Jean du Puy : projet de boulodrome

Nous avons également développé des liens avec le secteur de la culture pour promouvoir la qualité de vie des personnes accompagnées et notamment avec l'équipe du Festival de danse et des arts multiples de Marseille, via un partenariat informel, et nous avons proposé un petit déjeuner à nos adhérents, dans les locaux de l'URIOPSS, pour présenter la charte culture mise en place par le Festival de Marseille pour favoriser l'accès à la culture des personnes démunies – 11 adhérents ont participé à cette présentation.

Nous avons également créé des liens avec le centre culturel SAREV chargé de l'organisation du festival « Caressez le potager » et nos adhérents. Le centre culturel souhaitait impliquer les personnes accompagnées en leur confiant l'entretien de différentes plantes utilisées comme décor de scène lors du Festival. Quelques jours avant le festival, un pique-nique (Pot contre Pot) était organisé par le Festival pour un temps de rencontre au cours duquel les personnes pouvaient ramener les plantes.

DROIT DES PERSONNES

L'URIOPSS assure auprès de ses adhérents, du conseil sur le droit des personnes par téléphone, mails et rendez-vous.

Les principaux thèmes des questions posées :

- Le dossier de la personne accueillie (contenu / délai de conservation / droit d'accès des ayants droits en cas de décès de la personne…) ;
- Le livret d'accueil,le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour, le Conseil de Vie Social ;
- Les signalements ;
- La procédure d'exclusion d'un résident ;
- Le secret professionnel / confidentialité des informations / partage d'informations / communication du dossier de la personne à un membre de la famille
- Les mesures de protection tutelle / curatelle ;
- Le droit de vote des majeurs protégés ;
- L'autorité parentale, les délégations et autorisations diverses, l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs et majeurs protégés, la responsabilité du fait des mineurs pris en charge par une MECS (en cas d'amendes SNCF par ex.) ; …

ACCES AU DROIT

L'accès au droit (au singulier) est pour l'URIOPSS un point de vigilance tout particulier, qui se retrouve au cœur des parcours de nombre de personnes accompagnées, tout secteur confondu, dans la mesure où l'accès au droit est une préoccupation pour tout citoyen, et d'autant plus, quand il y a cumul d'une problématique juridique avec une situation de fragilité (liée à l'âge, le handicap, la santé, la situation sociale).

Nous sommes membre du Conseil d'administration du Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône depuis plusieurs années pour faire le lien avec nos adhérents sur les actions développées au sein de cette instance en vue de faciliter l'accès au droit des personnes les plus en difficultés.

Nous avons également créé en 2017, des liens avec les relais du Défenseur du droit sur le territoire régional, Yolande ESKENAZI (déléguée interrégionale du Défenseur des Droits) pour programmer des interventions notamment sur les droits des enfants et sur les questions de discriminations auprès de nos adhérents, pour 2018. Nous avons sollicité Mme ESKENAZI pour une participation du CRPA, lors d'une réunion consacrée à l'Accès au droit.

Autour de l'événement organisé par le Réseau National d'Accès au Droit et à la Médiation (RENADEM) le « Tour de France Accès au droit » l'URIOPSS s'est associée à la mobilisation des signataires en région de la Charte nationale d'accès au droit (Fondation Abbé-Pierre, ATD Quart Monde, Cimade, Droits d'urgence, Renadem, Restos du cœur, Secours catholique), pour une réunion de partage d'informations entre, d'un côté, les acteurs associatifs dans le champ social et, de l'autre, côté, les représentants du champ juridique, au TGI de Marseille. AU cours de la même journée, le RENADEM a organisé un temps de projection de films/débats sur les pratiques de l'accès au droit, dans un centre de formation en travail social (IRTS à Marseille) en présence d'acteurs associatifs et d'étudiants.

INNOVATION

Pour décliner l'un des axes de la feuille de route du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en PACA, la DRDJSCS et l'URIOPSS ont souhaité s'associer afin d'initier une plateforme d'appui aux initiatives de solidarité. L'enjeu est de valoriser la capacité d'innovation et d'expérimentation des acteurs locaux, de mutualiser les ressources, de capitaliser et de communiquer sur les résultats obtenus, en intégrant une dimension « innovation ». L'URIOPSS a poursuivi sur 2017 le programme de la convention avec l'Etat sur la mise en œuvre de cet objectif : la création du site internet, en cours, qui permettra, avec l'Agence 1=2, en premier lieu d'identifier les acteurs régionaux qui mettent en place des initiatives de solidarité et de valoriser leurs actions, et en second lieu de rendre plus accessible les ressources existantes (acteurs et structures) pour soutenir le développement de ces initiatives de solidarité.

Ont été repérées comme parties prenantes de la plateforme :

- les centres de ressources et dispositifs d'appui existants dans la région (Dispositif régional d'observation sociale, observatoire de l'économie sociale et solidaire, pôle ressources et recherche en travail sociale, centre de ressources politique de la ville, CREAI)
- les représentants des pouvoirs publics (Conseils Départementaux, ARS, DIRECCTE, DDCS(PP), la BPI, l'UDCCAS, et organismes de sécurité sociale (Fédération des CAF)
- les fédérations d'associations (FSPMA, FAS…) et les fondations (Fondation de France, Fondation Macif, Fondation Abbé Pierre)

En 2017, nous avons poursuivi nos travaux sur la création du site internet dédié à la plateforme, à partir des répondants à notre enquête, pour repérer des porteurs d'actions. Et mis en place un groupe de travail pour l'organisation d'un forum destiné au lancement officiel du site, à la remobilisation des acteurs de la plateforme et à informer les structures qui ont créé des initiatives de solidarité ou qui souhaitent le faire.

QUALITE

L'URIOPSS a mis en place un groupe Qualité à destination des adhérents relevant de tous les secteurs. Une réunion s'est tenue en 2017, avec 20 participants (chef de service, responsable qualité, directeur …).Ce groupe est né, suite au colloque du 20 juin sur les suites de l'évaluation externe.

Un adhérent a également sollicité l'URIOPSS pour un accompagnement sur la mise en œuvre de la démarche qualité.

PROSPECTIVE

Un travail sur la Prospective est lancé en 2017, en lien avec l'Espace Recherche et Prospective et l'UNIOPSS, en partant d'un groupe mobilisé sur le Vaucluse. Il s'agit de mettre en place un cadre de réflexion et de production sur la prospective pour le secteur associatif de la santé et de la solidarité.

Partenariat : le Club des Partenaires

L'URIOPSS Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse anime depuis 1990 un Club des Partenaires regroupant des organismes prestataires de services, intervenant de façon privilégiée dans le secteur associatif sanitaire et social.

Celui-ci permet de nouer des relations de confiance et de qualité avec notre fédération et les organisations associatives adhérentes (associations, établissements, services) sur les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

Dans le cadre de ce partenariat, 5 petits-déjeuners ont été organisés pour les adhérents de l'URIOPSS en 2017.

L'objectif de ces matinées : apporter une réponse d'expert aux participants sur des thématiques impactant le secteur.

Vendredi 10 mars 2017
La fiscalité des associations
Expertéa - 15 participants

Mercredi 5 avril 2017
L'absentéisme dans l'économie sociale et solidaire. Quel impact ? Quelles solutions ?
Malakoff-Mederic – 31 participants

Jeudi 11 mai 2017
L'association employeuse : responsabilités et assurance
MAIF - 18 participants

Mercredi 13 décembre 2017
Une réunion d'information et d'échanges entre membres du Club des Partenaires
18 participants

Mercredi 28 novembre 2017
Réglementation et mise en conformité : qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public
Adere Arcs Paca – 15 participants

Mardi 19 décembre 2017
La responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
KPMG – 19 participants

Les 18 membres du Club des partenaires 2017

3

RAPPORT FINANCIER

Rapport financier

Les comptes de l'année 2017 se clôturent avec un résultat déficitaire de - 101 289 €.
La baisse des charges de l'exercice (-4,60%) ne permet pas de compenser celle des produits (-5,76%). En effet, les produits sont en recul par rapport à l'année passée, et ce, malgré une amélioration de certaines lignes de produits comme la formation inter, les journées, les conventions.

Ce sont les prestations de service, tels que les accompagnements et audits, qui ont enregistré la plus forte baisse (-81%).
Par rapport à 2016, les conventions progressent, notamment :

- La convention avec la Fondation de l'Armée du Salut en lien avec la participation des usagers (animation du Conseil Régional des Personnes Accueillies/accompagnées - CRPA) – convention que nous avons depuis 2009 et qui se renouvelle depuis,
- Les conventions avec la DRDJSCS :
    - pour une action de soutien à la participation des usagers dans l'évaluation des politiques publiques,
    - sur le projet « Vivre ensemble vraiment » en lien avec l'Education Nationale : comment parler de la pauvreté avec des collégiens (mobilisant des membres du CRPA et de 2 collèges – Nice et Marseille)
    - sur l'animation d'une plateforme d'appui aux initiatives de solidarité et la création d'un site internet
    - sur l'animation d'une instance de participation des majeurs protégés.

Après une amélioration progressive pendant trois ans, le résultat d'exploitation de 2017 s'élève à -113 285 €; les résultats financier et exceptionnel, positifs, permettent de réduire le déficit d'exploitation.
La situation est similaire à l'exercice passé. Les déficits se succèdent (sur sept exercices, six sont déficitaires) et les produits d'exploitation sont en nette régression depuis l'année 2014.
La gestion comptable via les provisions permettent de faire face aux échéances internes à la structure (départ à le retraite, liquidation du CET, congés et RTT à payer). Pour autant, l'accumulation des déficits a entamé le report à nouveau, l'enchainement de situations déficitaires et, surtout, la baisse de produits d'exploitation peuvent s'expliquer de façon conjoncturelle. Nous questionnons l'éventualité du caractère structurel de cette évolution…

L'année 2018…

La recomposition de l'équipe, au complet dès le mois de février 2018, devrait nous donner les moyens nécessaires pour réaliser nos missions.
La réforme des cotisations a été initiée ; cette réforme doit permettre plus de clarté, d'équité, tenir compte des évolutions de nos adhérents, et aussi de renforcer le niveau des cotisations par rapport aux autres produits.
Au vu du premier trimestre, cette réforme qui devait apporter un influx financier important risque de ne pas porter ses fruits dès la première année.
Cependant, il est important que l'exercice 2018 puisse se clôturer à l'équilibre.

Hervé THIBOUD
Trésorier

URIOPSS
Provence Alpes Côte d'Azur et Corse

Comptes annuels

01 janvier au 31 décembre 2017

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

URIOPSS PACA et Corse

U. R. I. O. P. S. S.
13006 MARSEILLE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	25 416	25 016	400	400		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	1 298 967	649 497	649 470	655 890	6 420-	0. 98-
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	107 414	90 806	16 608	15 111	1 497	9. 91
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	10 092		10 092	10 092		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	285		285	285		
	Total I	1 442 173	765 319	676 854	681 778	4 924-	0. 72-
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	112 080	17 072	95 007	85 267	9 741	11. 42
	Autres créances	29 613		29 613	63 977	34 365-	53. 71-
	Valeurs mobilières de placement	731 306	125	731 181	795 219	64 038-	8. 05-
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	86 657		86 657	92 807	6 150-	6. 63-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	12 740		12 740	11 442	1 298	11. 34
	Total III	972 395	17 197	955 198	1 048 711	93 513-	8. 92-
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 414 568	782 516	1 632 052	1 730 489	98 437-	5. 69-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Dossier N° 000001 en Euros.

U.R.I.O.P.S.S. PACA ET CORSE

U. R. I. O. P. S. S.
13006 MARSEILLE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 177 673	1 177 673		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	188 203	276 844	88 642-	32. 02-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	101 289-	88 642-	12 647-	14. 27-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	1 264 587	1 365 876	101 289-	7. 42-
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	67 734	59 719	8 015	13. 42
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	67 734	59 719	8 015	13. 42
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	2 972	10 212	7 240-	70. 89-
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 098	57 811	29 714-	51. 40-
	Dettes fiscales et sociales	207 380	182 177	25 203	13. 83
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	19 052	26 302	7 249-	27. 56-
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	42 229	28 392	13 837	48. 73
	Total IV	299 731	304 894	5 163-	1. 69-
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 632 052	1 730 489	98 437-	5. 69-

(1) Dont à plus d'un an — 257 502 — 276 502
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques — 2 972 — 10 212

Dossier N° 000001 en Euros.

U.R.I.O.P.S.S. PACA ET CORSE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	323 658	326 841	3 183-	0. 97-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	86 879	76 548	10 331	13. 50
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	35 027	49 553	14 525-	29. 31-
Collectes				
Cotisations	842 663	918 539	75 877-	8. 26-
Autres produits	55 268	57 841	2 573-	4. 45-
Total I	1 343 494	1 429 322	85 827-	6. 00-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	376 446	431 973	55 527-	12. 85-
Impôts, taxes et versements assimilés	67 982	65 164	2 817	4. 32
Salaires et traitements	582 466	618 836	36 370-	5. 88-
Charges sociales	339 563	322 847	16 716	5. 18
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	50 737	51 043	306-	0. 60-
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	11 965	24 438	12 473-	51. 04-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	12 963	7 630	5 333	69. 90
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	14 658	5 156	9 502	184. 28
Total II	1 456 780	1 527 087	70 308-	4. 60-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	113 285-	97 765-	15 520-	15. 87-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	609	602	7	1. 12
Reprises sur provisions et transferts de charges		733	733-	100. 00-
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 759	3 456	5 303	153. 43
Total V	9 368	4 792	4 576	95. 50
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions	125		125	
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	165	8	157	NS
Total VI	290	8	282	NS
2. Résultat financier (V-VI)	9 079	4 784	4 294	89. 75
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	104 206-	92 981-	11 226-	12. 07-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 043	3 414	371-	10. 88-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 212	1 212-	100. 00-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	3 043	4 626	1 583-	34. 22-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	125		125	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		287	287-	100. 00-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	125	287	162-	56. 42-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 918	4 339	1 421-	32. 76-
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 355 905	1 438 740	82 834-	5. 76-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 457 194	1 527 381	70 187-	4. 60-
Solde intermédiaire	101 289-	88 642-	12 647-	14. 27-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	101 289-	88 642-	12 647-	14. 27-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 632 052 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 343 494 euros et dégageant un déficit de -101 289 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Pour rappel, le CET (Compte Epargne Temps) dont la gestion était externalisée est gérée en interne depuis le 1er janvier 2015.
La gestion en interne du CET entraine la comptabilisation de l'abondement de l'année et l'actualisation du CET dans le compte "43862000 Abondement CET".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

L'effectif moyen au 31/12/2017 est de 16.05 ETP (11.65 cadre et 4.40 non cadre).

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	25 416		
Constructions sur sol propre	1 042 035		
Installations générales agencements aménagements des constructions	219 860		37 071
Matériel de transport	15 485		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	90 411		8 742
TOTAL	1 367 791		45 813
Autres titres immobilisés	10 092		
Prêts, autres immobilisations financières	285		
TOTAL	10 377		
TOTAL GENERAL	1 403 584		45 813

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			25 416	25 416
Constructions sur sol propre			1 042 035	1 042 035
Installations générales agencements aménagements constr.			256 931	256 931
Matériel de transport			15 485	15 485
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		7 223	91 929	91 929
TOTAL		7 223	1 406 381	1 406 381
Autres titres immobilisés			10 092	10 092
Prêts, autres immobilisations financières			285	285
TOTAL			10 377	10 377
TOTAL GENERAL		7 223	1 442 173	1 442 173

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	25 016			25 016
Constructions sur sol propre	464 471	27 000		491 471
Installations générales agencements aménagements constr.	141 534	16 492		158 026
Matériel de transport	11 452	3 871		15 324
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	79 332	3 374	7 223	75 482
TOTAL	696 789	50 737	7 223	740 303
TOTAL GENERAL	721 806	50 737	7 223	765 319

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	27 000				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	16 492				
Matériel de transport	3 871				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 374				
TOTAL	50 737				
TOTAL GENERAL	50 737				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 177 673				1 177 673
Réserves :					
Report à nouveau	276 844	88 642-		0-	188 203
RESULTAT DE L'EXERCICE	88 642-	88 642		101 289	101 289-
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Provisions réglementées					
TOTAL I	1 365 876			101 289	1 264 587

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	59 719	12 963	4 948		67 734
TOTAL	59 719	12 963	4 948		67 734

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	15 761	11 965	10 654		17 072
Autres provisions pour dépréciation	14 136	125	14 136		125
TOTAL	29 897	12 090	24 790		17 197
TOTAL GENERAL	89 616	25 053	29 738		84 931
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		24 928	29 738		
financières		125			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	285		285
Clients douteux ou litigieux	23 319	23 319	
Autres créances clients	88 761	88 761	
Personnel et comptes rattachés	70	70	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 207	1 207	
Débiteurs divers	28 336	28 336	
Charges constatées d'avance	12 740	12 740	
TOTAL	154 717	154 432	285

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 972	2 972		
Fournisseurs et comptes rattachés	28 098	28 098		
Personnel et comptes rattachés	55 611	55 611		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	141 160	141 160		
Autres impôts taxes et assimilés	10 609	10 609		
Autres dettes	19 052	19 052		
Produits constatés d'avance	42 229	42 229		
TOTAL	299 731	299 731		

Variation des fonds propres

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Agencements et aménagements	linéaire	3 à 15 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 15 ans
Matériels et outillages	linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	linéaire	4 ans
Matériel de bureau	linéaire	3 à 8 ans
Mobilier	linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode du coût moyen pondéré.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	9 623
Autres créances	28 919
Total	38 542

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 257
Dettes fiscales et sociales	150 959
Autres dettes	3 120
Total	157 336

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 740
Total	12 740
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	42 229
Total	42 229

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	59 259
Total	59 259

En vertu de l'art. 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit être indiquée dans l'annexe. En l'absence de rémunération de bénévole, seul est indiquée ci-dessus, la rémunération brute salariée de la direction.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite prévue dans l'accord UES.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
de 59 à 60 ans	moins de 3 ans	64 129
55 ans	à 7 ans	3 604
Engagement total		67 733

Hypothèses de calculs retenues

Ces indemnités concernent les personnes âgées de plus de 50 ans au 31 décembre de l'année (soit 3 personnes).
La provision est calculée selon l'échelonnement des départs, à la retraite, connus ou théoriques.

Rappel des hypothèses retenues :
- salarié ayant au moins 50 ans au 31 décembre de l'année,
- la date de départ à la retraite retenue est calculée en fonction de l'âge légal de départ à la retraite,
- le calcul de la dotation s'effectue sur la durée restant à courir de la date d'entrée dans le tableau de calcul de l'indemnité de départ à la retraite jusqu'à la date de départ théorique du salarié à la retraite.

Le montant des indemnités de départ à la retraite est évalué à 73 405 euros, la provision enregistrée dans les comptes est de 67 733€ et l'engagement retraite hors bilan est de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

5 672€.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour		67 733	67 733

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels - Libéralités (frs déplt du Président)	3 043	77130000
Total	3 043	
Charges exceptionnelles - Pénalités (AG2R)	125	67120000
Total	125	

Transferts de charges

Nature	Montant
Remboursement UNIFORMATION	243-
AGEFIPH	648
CET (départ salarié)	109
Orgnisation partenariale /CREAI	4 776
Total	5 290